

MAS Enseignement Secondaire 2

Mémoire professionnel

Soyez sages!

La sanction au gymnase entre cohérence et réparation

Étudiants: Fabio Antonello (P53494)
Alessandro Tadini (P52385)

Directrice du mémoire: Annik Skrivan von Fellenberg

Jury: Valérie Benoit

Août 2023

Table des matières

<u>1. INTRODUCTION</u>	<u>2</u>
1.1 PROBLÉMATIQUE	2
<u>2. CADRE THÉORIQUE</u>	<u>3</u>
2.1 ORIGINE DU MOT SANCTION	3
2.2 LA SANCTION ÉDUCATIVE	4
2.3 LA PAROLE AU SERVICE DU GESTE ÉDUCATIF	7
2.4 LES PEURS DE PUNIR	8
2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF ENTRE PUNITION ET SANCTION	9
2.6 JUSTICE PÉNALE OU JUSTICE RESTAURATIVE	11
2.7 TABLEAU RÉCAPITULATIF ENTRE JUSTICE PÉNALE ET RESTAURATIVE	12
<u>3. MÉTHODOLOGIE</u>	<u>13</u>
3.1 PROCESSUS DE RECHERCHE	13
3.2 RÉCOLTE DE DONNÉES	14
3.3 ANALYSE	15
<u>4. DONNÉES LIÉES AUX SANCTIONS</u>	<u>16</u>
<u>5. ANALYSE</u>	<u>17</u>
5.1 TABLEAU	17
5.2 SYNTHÈSE DES PISTES	28
<u>6. CONCLUSION</u>	<u>29</u>
<u>7. BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>31</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>33</u>

1. Introduction

Soyez sage ou vous serez punis! Une phrase que nous avons tous entendue dans notre parcours scolaire. En effet, les sanctions ont toujours été une pratique liée à l'éducation scolaire. Des pratiques de châtiments corporels du siècle passé aux heures d'arrêts, les façons de sanctionner à l'école évoluent avec la société et se retrouvent souvent au centre de discussions.

Mais il y a-t-il toujours une raison de sanctionner et quelles pratiques sont-elles réellement réparatrices ?

Ce travail de recherche a pour but d'étudier le thème de la sanction au gymnase. Ce vaste sujet est souvent au centre de l'intérêt des différents acteurs de l'école. Des élèves aux enseignant·e·s, en passant par les parents et les directions des différents établissements scolaires. Durant cette année de formation à la HEP Vaud, nous avons été confrontés à cette problématique en tant que stagiaires et remplaçants. Les sanctions imposées aux élèves nous ont fait réfléchir sur la légitimité de certaines pratiques punitives mais aussi sur leurs répercussions. En tant qu'enseignants novices, nous nous sommes également intéressés à ce sujet car nous avons été confrontés plusieurs fois à des difficultés de gestion de classe et nous souhaitons trouver des réponses à nos pratiques en classe.

Dans la première partie de ce travail, nous exposons notre méthode de recherche et nous justifions notre choix de présenter une thématique découlant directement de nos entretiens avec les élèves. Ce choix a pour but de mettre en centre de notre recherche les réflexions et les ressentis des élèves. De plus, nous abordons les différents thèmes d'un point de vue théorique.

Dans la deuxième partie, nous basculons du côté de l'analyse de nos entretiens que nous relierons consécutivement avec le cadre théorique exposé précédemment. En conclusion, nous proposerons quelques hypothèses de mesures possibles afin d'améliorer le système de sanctions en place à l'heure actuelle au gymnase.

1.1 Problématique

Notre problématique a pour but d'observer s'il existe une cohérence entre les informations liées aux sanctions véhiculées dans un gymnase et ce qui est réellement perçu par les élèves.

Nous questionnons en effet les moyens de transmission d'informations qui devraient pouvoir expliciter un cadre et sensibiliser de ce fait les élèves aux règles de l'institution. À partir de là, nous remettons en question la visée éducative des sanctions appliquées. Nos premières observations nous ont permis de formuler l'hypothèse suivante. Nous pensons que la plupart des sanctions actuelles au gymnase visent des pratiques punitives et non réparatrices.

Vu l'ampleur du sujet et la nature du travail, nous abordons les thèmes suivants : la sanction éducative et la cohérence liée aux sanctions. L'un se détache des pratiques punitives classiques et permet une meilleure prise en considération de l'élève ; l'autre apporte du sens à l'application des sanctions. Afin d'étudier ces thèmes en profondeur, nous nous penchons sur la question du droit à la parole de l'élève ainsi que ses relations aux enseignant·e·s.

Nous nous penchons sur les discours des élèves afin de les confronter avec les informations dans les règlements figurant dans l'institution. Cette démarche nous a permis de vérifier s'il y a cohérence entre le cadre réglementaire et la pratique.

2. Cadre théorique

2.1 Origine du mot sanction

Pour entamer au mieux notre sujet, nous considérons important d'évoquer quelques points préliminaires notamment liés à la terminologie et la signification du mot « sanction » pour ensuite l'interpréter dans un contexte scolaire.

Étymologiquement le mot « sanction », comme le souligne Prairat (2021), était lié au contexte religieux (du latin *sancire*, rendre sacré, irrévocable). Aujourd'hui le mot a perdu ce rattachement à la religion et on le retrouve dans différents domaines et notamment dans le langage juridique, sportif et scolaire.

Comme le remarque Prairat (2021) le mot « sanction » est équivoque car il peut être interprété aujourd'hui comme l'acte de punir et/ou récompenser quelqu'un pour des actions négatives ou positives. Cependant, ce sens polysémique du terme ne se retrouve pas lorsqu'on parle de sanction à l'école où il est considéré que dans son sens négatif et avec une visée punitive. En effet, même les élèves traitent les mots sanction et punition comme des synonymes. Néanmoins, dans tous les textes réglementaires scolaires on ne parle que de sanction et, selon Prairat, il est préférable au terme punition que dans notre tradition, est contaminé par l'idée

d'expiation. Idée dont il faut précisément se libérer pour penser le concept de sanction éducative (Prairat, 2021).

En effet, dans le contexte scolaire dans lequel nous travaillons, ce terme est associé aux mesures disciplinaires qui sont prises à la suite d'un comportement jugé non conforme aux règles et aux attentes des enseignants, de la direction et des règlements des établissements.

2.2 La sanction éducative

Nous avons relevé que l'actuel système de sanction au gymnase n'a pas une visée éducative mais punitive. Or la littérature nous montre qu'il existe des façons de pratiquer la sanction de manière à ce qu'elle soit éducative. Les auteurs Prairat et Maheu se sont fortement penchés sur cette thématique. Pour illustrer la fonction éducative d'une sanction il faut pouvoir la distancer de la punition. De ce fait, Maheu (2017) marque une différence majeure entre ces deux pratiques dont la punition se réfère à une peine que l'on inflige ou à l'obtention d'une soumission par la peur. La sanction se réfère à une mesure qui permettrait de conduire le transgresseur vers une compréhension des règles établies et par conséquent à rendre irrévocable la loi. La sanction est perçue comme une contrainte non-violente qui encourage l'élève à assumer sa responsabilité vis-à-vis d'autrui.

Il est à noter pourtant que la littérature n'est pas toujours en accord quant à la signification du terme "punition" qui peut selon les auteurs prendre différents paradigmes. En effet, l'auteur Jeffrey semble préférer l'emploi d'un seul terme pour évoquer deux paradigmes opposés. Le mot "punition" est donc associé autant à un geste coercitif qu' éducatif. Ce qui est intéressant dans ce choix de terminologie ce n'est pas tant le mot mais la manière de procéder aux mesures disciplinaires et surtout la manière dont celles-ci sont représentées et perçues tant par l'enseignant que l'élève. Nous évoquerons plus loin les différences entre le paradigme coercitif et éducatif en vous proposant un tableau comparatif. Nous préférons cependant maintenir le terme sanction en ce qu'il permet de l'associer à la dimension éducative et d'éviter d'éventuelles confusions.

En quoi la sanction est dite "éducative"? Étymologiquement le terme "éducation" provient du terme "educatio" qui est l'action d'élever. Cette action signifie de nos jours les moyens que l'on met en œuvre afin de permettre à un individu de développer ses aptitudes physiques et intellectuelles, ses sentiments sociaux, esthétiques et moraux (Reboul, 1989). Nous pensons

que ce sont ces sentiments qui peuvent faire un lien avec la sanction éducative. L'acte d'intervention lors d'une transgression a comme but le développement du sens moral d'un individu.

Pour que la sanction fasse donc partie d'un procès éducatif et n'intervienne pas comme simple punition, Prairat (2021) évoque le besoin de donner une triple fin à cette sanction: politique, éthique et sociale. De plus, il énonce quatre principes qui structurent et définissent une pratique éducative de la sanction: signification, objectivation, privation et (re-)socialisation.

«La finalité politique de la sanction est de rappeler la loi pour préserver l'identité et la cohésion du groupe» (Prairat, 2021). Le fin politique veut mettre l'accent sur le fait qu'une sanction avec une visée éducative doit rappeler la loi à l'élève, c'est-à-dire les règles en vigueur. De plus, Prairat insiste sur le fait qu'une sanction ne doit pas être un instrument au service de l'adulte (notamment de l'enseignant·e) pour rétablir son pouvoir ou son autorité. Au contraire, le fait d'avoir “un cadre socialisant”, comme l'appelle Prairat, qui soit valable, compris et partagé par tous permet de créer un lien entre les différents membres de la communauté scolaire. Pas de “je” ou “tu” mais plutôt un “nous” qui s'engage à respecter les mêmes règles.

Dans la fin éthique, Prairat voit la possibilité avec une sanction éducative de responsabiliser l'élève. Il relève que les élèves (enfants et adolescents) qui sont à la recherche de leur identité, peuvent parfois remettre en question les règles et les limites de la vie collective pour évaluer la solidité de leur environnement social. Cela peut se traduire dans la transgression de règles à l'école. Toutefois, il est important de rétablir ces limites et de reconnaître les actes transgressifs afin de permettre au sujet de prendre conscience de ses actions. La transgression ne vise pas à abolir la loi, mais plutôt à la travailler et à l'assimiler, à condition qu'une sanction appropriée (à visée éducative donc) soit appliquée. La transgression et l'erreur jouent un rôle crucial dans la construction du sujet politique et dans le développement intellectuel. Ainsi, il est essentiel de sanctionner l'élève d'une manière qui favorise l'émergence de sa responsabilité, plutôt que d'attendre passivement qu'il soit déjà responsable. Cette approche active nécessite d'agir en vue de permettre au sujet de se développer, tout en tenant compte de son parcours individuel.

La fin sociale se réfère à l'importance que doit avoir une sanction dans l'interruption d'un comportement déviant qui peut nuire tant aux victimes (s'il y en a) qu'à l'élève transgresseur lui-même qui autrement risquerait de répéter ces actes perpétuellement. Pour reprendre les mots de Prairat «la sanction est un coup d'arrêt» (*id.*). Il souligne aussi le rôle parfois délicat de l'enseignant·e qui ne doit pas avoir peur de dire “non” et de marquer les limites par peur de perdre l'estime et l'admiration de ses élèves.

Après avoir exposé les fins qu'une sanction éducative devrait avoir nous allons exposer ce que Prairat appelle les principes structurants de la sanction éducative.

Le premier principe est celui de la signification. Une sanction s'adresse à un sujet. Il faut donc, selon Prairat, éviter toute sorte de dramatisation lors de l'application d'une sanction, au contraire il faut insister sur la gravité de l'acte pour appeler à une réflexion. Cela nous amène à une deuxième caractéristique ou exigence de la sanction éducative, celle de l'importance de la parole. La sanction doit être expliquée, justifiée, comprise et liée à la transgression.

Le deuxième principe est celui de l'objectivation. On sanctionne un acte et non pas une personne. Il est important que le discours de l'enseignant·e (ou adulte) soit centré sur l'acte commis et non pas sur la personnalité de l'élève.

Cela permet d'un côté de rappeler les règles au groupe mais surtout d'éviter des situations d'humiliation, de stigmatisation de l'élève concerné qui «condamnent le fautif à la réitération en l'enfermant dans une nature» (Praison, 2021).

Le principe de privation met l'accent sur l'importance d'enlever momentanément un droit ou un avantage à l'élève qui transgresse. Pour que ce principe ait un sens il faut d'abord que «l'espace éducatif décline de manière lisible les droits et les obligations de chacun» (Praison, 2020, p.31), en d'autres termes il faut qu'il y ait un cadre qui soit clair au sein d'un établissement.

Cette privation veut avoir un effet non pas d'humiliation mais de frustration, car le contrevenant est privé des avantages de la communauté. Elle peut assumer différentes formes: mise à l'écart temporaire, interdiction d'activité, privation d'un droit, d'un usage; de manière générale «elle diminue la liberté d'agir du sujet» (*id.*). Néanmoins, ce principe appelle à une certaine passivité de la part de l'élève et doit donc se lier de façon étroite au quatrième, celui de la resocialisation.

Avec ce quatrième principe, on fait appel à un acte réparateur de la part du transgresseur envers la victime ou le groupe. Un mot d'excuse plutôt qu'un engagement public qui puisse aider à rétablir le lien social. Cet acte est très significatif car faire comprendre à l'élève qu'il est important de réparer lui permet de se responsabiliser, de reconnaître son acte et de l'assumer. De plus, en reconstruisant le lien avec la victime ou le groupe, l'élève se (re-)construit lui-même. Il peut sortir du rôle de transgresseur et se créer un nouveau rôle au sein du groupe (*id.*).

Ces principes ainsi que les fins que nous avons exposés précédemment nous ont permis de définir plus en détail les caractéristiques de la sanction éducative. Nous retenons indispensable d'évoquer à ce stade l'importance de la parole dans une telle visée.

2.3 La parole au service du geste éducatif

La parole est en effet au service d'une intention éducative. Elle est comprise ici non pas seulement comme un discours mais bien plus comme un acte entrepris par un individu cherchant à expliciter les raisons de ses actions. Dans le domaine éducatif la parole remplit différentes fonctions contribuant à une image positive de la sanction. Nous souhaitons vous présenter ces fonctions en vous rappelant que la parole est considérée comme un outil indispensable qui vient favoriser la réussite des buts éducatifs d'une sanction. La parole vient poser un cadre rigoureux ou vient alimenter un discours chaleureux, et nous pensons que le paradigme de l'éducation se joue au travers de cette tension. En outre, elle vient renforcer les qualités communicationnelles et les méthodes de transmission des règles institutionnelles. C'est pourquoi, pour mettre en lumière les bienfaits de la parole nous nous appuyons sur les propos de Maheu (2017).

Premièrement la parole assume une fonction transmissive. Elle dit et explique les règles d'une institution en instaurant les limites et en véhiculant les valeurs. Elle pose également des contraintes qui permettent aux élèves de se positionner en tant que citoyen d'une société. En parlant des limites, l'élève prend connaissance de ce qui lui est autorisé et de jusqu'où il peut franchir ces limites. En d'autres termes, la parole permet d'établir les statuts, les règles et les obligations que l'élève prend connaissance lors de son entrée dans une institution.

Puis, dans un deuxième temps, la parole rappelle les règles et le cadre dictés auparavant, elle garantit la loi et accompagne l'action de sanctionner en cas de transgression. Ces différentes fonctions permettent d'amener du sens à la règle et à l'application d'une sanction afin que l'élève soit porté à évaluer et accepter l'intervention de l'enseignant·e. De ce fait, elle cherche à faire réfléchir sur les actes, les conséquences et les solutions. En parallèle, Jeffrey (2000) rappelle que l'enseignant·e est le médiateur de ces règles, il est le représentant de la loi, et pour se faire, il faut que la parole soit existante. Dans ce sens, l'élève obéit à l'adulte car il obéit à la loi. Cependant, Maheu nous met en garde quant à l'excès du discours pouvant devenir moralisant ou accusateur et penché par conséquent du côté punitif.

Deuxièmement, la parole a une fonction préventive. Elle permet à l'élève de comprendre les conséquences des actes et des risques qu'un individu prend envers le groupe ou la victime en cas de transgression.

Troisièmement, elle assume une fonction restaurative ou réparatrice. Elle donne l'occasion d'aller chercher les raisons d'une transgression. En ce sens nous pouvons parler de "droit à la parole" pouvant se tourner vers de meilleures perspectives. Cette parole encourage autant l'adulte que le transgresseur et la victime de s'exprimer. L'élève transgresseur est encouragé à expliciter les raisons de ses actes, à exprimer ses mal êtres et ses besoins. Autant la victime que le transgresseur sont écoutés dans le but de favoriser un échange pouvant aboutir à la recherche de solutions. En ce sens, la parole donne l'opportunité à l'enseignant·e de comprendre les raisons sous-jacentes qui ont porté l'élève à transgresser mais également à comprendre les ressentis de la victime. Enfin, la parole au sein d'une médiation permet également la restauration des relations entre l'acteur et la victime, l'acteur et le représentant, et l'acteur lui-même. Dans ce contexte, Maheu (2017, p.65) évoque trois types de restaurations permettant de rétablir la confiance en soi et la sécurité de la victime, restaurer une relation positive entre auteur et groupe ainsi que l'autorité du garant, et enfin restaurer la confiance en soi de l'auteur.

A ce stade, il n'est pas anodin d'observer les similitudes qui existent entre la sanction éducative dans le milieu scolaire et la justice restaurative dans le milieu juridique. De ce fait, nous souhaitons vous sensibiliser en vous explicitant les différents principes liés aux mesures prises dans un cadre juridique. Nous vous présentons deux pratiques que nous vous laissons comparer avec ce qui a été exposé dans la sanction éducative. Dans la partie analyse, il sera

possible de créer un lien entre ces deux milieux et observer que la réflexion autour d'un système réparateur est présent dans les deux cas.

2.4 Les peurs de punir

Avant de vous présenter ces deux paradigmes hors milieu scolaire, nous souhaitons évoquer les raisons pour lesquelles les enseignants craignent de faire recours à la sanction. Jeffrey (2000) expose trois peurs de la punition (nous rappelons que le terme "punition" évoque ici deux paradigmes opposés).

La première de ces peurs, est l'érotisation de la punition. Beaucoup d'enseignant·e·s craignent l'application de punitions car celles-ci gardent une connotation péjorative, ils/elles l'associent dans l'enfermement, l'humiliation, la ridiculisation et l'infériorisation de l'enfant ainsi que le chantage affectif, un réel sadisme érotisé. Dans ce cas, ils/ elles craignent le profit de l'autorité dans le rapport amoureux entre adulte et enfant. Or, la punition vient justement économiser le châtiment corporel, elle se détache de la liaison corps à corps, du supplice moral.

La deuxième est la crainte d'abus de pouvoir dans le fait que la punition implique un lien de subordination. Punir est un acte qui fait peur car il fait recours à la violence ou à la maltraitance. Jeffrey souligne cependant que si les règles sont bien établies au sein d'un groupe, il n'y a guère crainte de basculer dans l'abus d'autorité. L'enseignant·e comme déjà évoqué est le garant et le représentant des lois du groupe. Il maintient donc un cadre permettant aux élèves d'obéir et respecter les règles. L'enseignant·e agit afin que les règles soient respectées. L'enseignant·e se doit de s'aligner avec ses responsabilités juridiques qui sont celles de garantir le cadre imposé par l'institution. En effet il se doit d'exercer une autorité qui est délimitée par son institution et qui est mise au service d'un groupe pour garantir une cohésion. La loi est de ce fait dépersonnalisée.

La troisième est la crainte de générer de la culpabilité ou de la frustration chez l'élève lors d'une punition. Or, selon Jeffrey, c'est par la frustration que l'élève peut se résilier et c'est par le sentiment de culpabilité qu'il acquiert une capacité à se responsabiliser en comprenant la faute qui l'a commise. L'élève sait ce qui lui est attendu lors d'une transgression. La frustration ainsi que la culpabilité sont nécessaires pour l'apprentissage de la vie en société.

2.5 Tableau récapitulatif entre punition et sanction

Récapitulatif	
Punition (acte coercitif)	Sanction (acte éducatif)
<p>Jeffrey (2000) :</p> <p>Abus de pouvoir à travers:</p> <p>La domination</p> <p>La menace</p> <p>Rendre docile</p> <p>Érotisation de la punition:</p> <p>Châtiments,</p> <p>infériorisation,</p> <p>humiliation</p> <p>rabaissement</p> <p>Rapport amoureux adulte-enfant.</p> <p>Maheu (2017) :</p> <p>Peine infligée</p> <p>Expression violente de l'adulte</p> <p>Discours moralisateur</p> <p>Enfant mauvais doit être corrigé</p> <p>Vengeance et règlement de comptes.</p> <p>Motivation extrinsèque d'adhésion à la punition</p> <p>Récidive de comportement de l'élève ou alors récidive mise de côté temporairement soumission pour crainte de peine plus grande</p>	<p>Prairat (2021) :</p> <p>Rappel de la loi et de la règle afin de préserver l'identité et la cohésion d'un groupe.</p> <p>Cadre clair, socialisant, compris et partagé par tous</p> <p>Rappel des limites, reconnaissances des actes transgressifs favorisant l'émergence de la responsabilité</p> <p>La transgression vise à travailler et à assimiler la loi. La transgression et l'erreur construisent le sujet et contribuent au développement intellectuel</p> <p>Interruption d'un comportement, prévention de nuire</p> <p>Emploi de la parole pour:</p> <p>Adresser la sanction à un sujet</p> <p>Expliquer, justifier, comprendre. Lier la parole à la transgression</p> <p>Sanction d'un acte et non d'une personne. Centrée sur l'acte commis.</p> <p>Acte de privation momentanée, privation des avantages de la communauté. BUT: la frustration.</p> <p>Jeffrey (2000): Frustration vers une résiliation et culpabilisation vers une responsabilité.</p> <p>Prairat (2021): Acte réparateur envers une victime ou un groupe. But: responsabilité, assumer ses actes, reconstruire le lien avec</p>

Mauvaise image de soi-même (transgresseur suite à une punition)	la victime et le groupe. Maheu (2017): Restauration de l'estime de soi, de la relation entre victime, groupe et autorité du garant. Restauration de la confiance et sécurité de la victime. Jeffrey (2000): Marquer la mémoire, punition effet dissuasif sur les autres membres d'un groupe. Enseignant est l'autorité politique, décentré de son amour, dépersonnalisant la loi.
---	---

2.6 Justice pénale ou justice restaurative

Dans ce chapitre nous vous exposons une synthèse de deux paradigmes du milieu juridique qui à ce jour ne semblent pas avoir pu trouver un point de convergence. Il s'agit des principes de la justice pénale et de la justice réparatrice. Vous noterez l'étrange similitude de ces pratiques en comparaison avec les pratiques punitives ou éducatives du milieu scolaire.

L'attention est donc portée sur la distinction et l'opposition entre la justice restaurative et pénale. Voici quelques différences.

La restauration vise à rendre justice par la réparation de toutes personnes impliquées dans une situation de transgression, elle tente de soigner la victime, de réintégrer le contrevenant et de rétablir une entente entre ces deux figures (Béal, 2018, p.60; Carvajal Sánchez, 2009). A la différence d'un geste punitif, où la personne délinquante est punie, la pratique restaurative se préoccupe des conséquences de l'acte, se centre sur la réparation des préjudices et se questionne sur les mises en place pouvant éviter la récidive (Béal, 2018, p.60; Carvajal Sánchez, 2009, pp.53-57). La justice réparatrice vient de ce fait comme alternative à la pratique pénale en ce qu'elle contrôle des situations qui pourraient échapper aux applications pénales (Carvajal Sánchez, 2009, p.58). Au contraire, Béal (2018) soutient le besoin de faire recours aux pratiques punitives lorsque la restauration ne parvient plus à réparer les conflits. Selon les auteurs Béal (2018) et Carvajal Sánchez (2009), l'innovation des pratiques restauratives ne peut prendre racine dans un système juridique que si la transition d'un système à l'autre est progressive et que les intervenants sont prêts à investir de leur temps. En

effet, alors que l'application des pratiques punitives (de la justice pénale) semble peu chronophage, la démarche vers une restauration requiert un réel investissement de la part de l'intervenant. Cet investissement pourrait favoriser la mise en place de situations médiatisées visant d'une part à placer un geste d'apaisement et d'autre part à questionner le contrevenant de la manière de réparer les dommages causés pour enfin réhabiliter. (Floor & Bar, 2011 ; Béal, 2018, p.60). Cet échange encourage le contrevenant à reconnaître ses actes inadéquats et tente de le réorienter vers des actions positives (Floor & Bar, 2011).

Un espace de médiation incluant une composante procédurale permet à toutes les figures impliquées dans la transgression de participer activement à la recherche de solutions qui soient constructives. L'espace de parole est donc central dans ce processus car il favorise l'échange des vécus, il permet d'exprimer ses émotions et ses besoins et d'aboutir à un commun accord (Béal, 2018, p.60).

Selon Béal (2018), alors que la justice restaurative tente de rétablir l'harmonie sociale, celle pénale ne rend pas justice aux peines causées par une infraction car elle ne répond pas aux besoins particuliers des personnes affectées. Ce que la justice restaurative dénonce de la justice pénale, c'est qu'elle soit rétributive et culpabilisante. La dose de peine infligée est proportionnelle à la violation des lois. Au contraire, la réparation, elle, s'appuie sur l'évaluation des besoins de chacun et sur l'entente commune. Ainsi la responsabilité prend le relais sur la culpabilisation (Béal, 2018, p.64).

Enfin, certains auteurs soutiennent que la restauration et la rétribution ne sont pas incompatibles, elles peuvent donc se compléter, l'une corrige une faute et l'autre rectifie un déséquilibre. Par ailleurs, l'acte de payer pour les fautes commises permettrait de responsabiliser. Au contraire, du côté du Maximalisme, la restauration doit se détacher des pratiques classiques punitives car celles-ci ne permettent pas de réaffirmer les droits de chacun.e.s et de rétablir une autonomie des personnes impliquées. Ainsi, c'est à la justice pénale de se réformer et de se questionner sur les finalités de ses actions (Béal 2018, p.65-66).

2.7 Tableau récapitulatif entre justice pénale et restaurative

Récapitulatif

Justice pénale	Justice restaurative
Évaluation de la gravité de la transgression selon la loi transgressée.	Rendre justice
Pratiques punitives dont les pratiques rétributives	Réparer les peines causées à la victime, réparer les dommages, réhabilitation.
Proposition des actes punitifs selon les lois transgressées Punition du contrevenant	Entente et accords entre les figures Réintégration du contrevenant Focalisation sur les conséquences de la transgression
<i>Devrait être une solution alternative en cas d'échec lors d'application restaurative</i>	
Culpabilité <i>L'acte de payer peut responsabiliser</i>	Réflexion et responsabilisation
Peu chronophage au détriment d'une vraie réparation.	Orientation vers des actes positifs Dispositifs évitant la récurrence
Correction	Rectification Solutions constructives Attention sur les besoins des figures et affirmation des droits Processus médiatisés Autonomie des figures harmonie sociale

3. Méthodologie

3.1 Processus de recherche

Notre choix de recherche naît de l'expérience vécue sur le terrain éducatif et de l'intérêt de certaines lectures liées à la gestion de classe. Étant particulièrement sensibles au vécu des élèves concernant l'application des sanctions au gymnase, nous avons décidé de nous concentrer sur la récolte de données provenant des étudiants. Basée sur un modèle de type démarche compréhensive, notre but a été d'aller investiguer auprès des élèves afin de pouvoir

identifier et crédibiliser certains points théoriques déjà énoncés dans la littérature. De ce fait, le cadre théorique a été développé suite aux résultats obtenus par la recherche (Charmillot & Dayer, 2007).

Souhaitant préparer et maîtriser notre terrain de recherche, nous avons pris la décision d'aller questionner des élèves que nous connaissions. Cela a permis de les mettre à la fois en confiance et de pouvoir à notre tour maintenir un degré d'objectivité quant aux informations qu'ils divulguaient. En effet, selon Groulx (1999, p.320), le chercheur « doit être suffisamment immergé dans le terrain pour comprendre les significations que les acteurs attachent à leur action et suffisamment détaché pour développer une analyse permettant de rendre compte de ce qui est observé ».

Le choix de ne pas investiguer auprès des enseignant·e·s se justifie par le fait que nous voulions éviter la récolte de données provenant des personnes que nous ne connaissions pas. De même, que nous ne voulions pas créer une situation de gêne ou de tension, compte tenu du statut professionnel qui nous caractérise.

Notre thématique initiale portait sur la sanction éducative/réparatrice, ce qui a pu ouvrir différents axes de la recherche. Ces axes ont pu être articulés grâce à notre outil de recherche. Nous avons opté pour un questionnaire semi-dirigé qui a pu nous permettre la régulation, l'évaluation et l'adaptation des questions liées aux thèmes de notre recherche et aux interviewé·e·s. Selon les données récoltées, nous avons pu orienter et faire un choix sur l'importance de certains thèmes apparaissant de manière récurrente auprès des élèves. Nous avons pu évaluer l'importance de certaines thématiques en fonction de la réaction et du comportement de l'élève en relation aux questions énoncées.

Avant même d'élaborer notre questionnaire servant pour l'entretien, nous souhaitions comprendre le cadre en vigueur. De ce fait, nous avons interviewé un membre de la direction qui a pu nous expliquer le fonctionnement et le système interne lié à l'application des sanctions. En outre, il a été pertinent pour nous de connaître quels documents officiels et quels moyens sont adoptés afin de faire véhiculer auprès des élèves les informations liées au domaine de la sanction. Suite à cette démarche, une première analyse nous a semblé pertinente et indispensable pour la réalisation du questionnaire. Nos constats ont permis de faire un lien avec nos questionnements initiaux et nous ont permis d'améliorer nos questions liées aux différents axes de la thématique.

3.2 Récolte de données

Deux étapes distinctes ont permis la récolte des données. Premièrement, l'entretien avec la direction qui nous a permis le rassemblement d'informations nécessaires à la compréhension du cadre scolaire. Deuxièmement, sous les conseils de notre tutrice, nous avons effectué des entretiens semi-structurés auprès des élèves. Cela nous a permis de nous concentrer davantage sur leur ressenti. Nous avons constitué un canevas de questions ciblées sur les différents axes de la thématique avec une potentielle prédiction de réponse de la part de l'élève. Cependant la nature de l'entretien a pu maintenir une souplesse et une ouverture à de nouvelles questions spontanées selon le discours de l'élève. En vue de notre problématique nous avons donc considéré de faire une récolte qualitative plutôt que quantitative. Cette décision nous a permis de mettre en exergue les ressentis des élèves et de le laisser s'exprimer. Nous avons pu observer que cette démarche a suscité beaucoup d'engagement émotif chez les élèves interviewés.

Afin d'attiser l'intérêt des élèves, nous avons présenté notre problématique auprès des classes dans lesquelles nous sommes intervenus en tant que stagiaires. Malgré un intérêt général manifesté pour notre thématique, et notre assurance d'anonymat, un nombre restreint d'élèves ont répondu favorablement à notre demande. Nous pensons que certains élèves ont refusé de participer à l'entretien (alors qu'ils s'étaient proposés) par crainte d'être exposés ou que leur participation puisse avoir une répercussion négative sur leur année scolaire. Nous avons donc effectué au gymnase quatre entretiens d'une durée de 30-45 min avec des élèves de classes différentes que nous avons suivi tout au long de cette année de stage. Un enregistrement sonore a été fait afin de pouvoir revenir sur les informations évoquées durant les interviews.

3.3 Analyse

Notre démarche d'analyse a permis de susciter un intérêt dans la recherche de solutions à un système de sanctions qui ne semble pas toujours cohérent avec les besoins des élèves. Nous espérons sensibiliser le lecteur en l'exposant aux résultats des données tout en l'orientant vers une réflexion appuyée par la littérature.

Nous avons décidé de pointer les moments discursifs saillants de l'entretien afin de mettre en évidence les thématiques marquantes. Ces moments ont pu être retranscrits dans l'analyse des résultats que l'on a pu associer à des points théoriques. Tout d'abord, nous avons procédé à une écoute active et analytique des entretiens qui a pu nous permettre un élagage des informations. Suite à cette écoute, nous avons pu entamer un système d'encodage des informations sous forme de tableau permettant le regroupement des données en différentes catégories, à savoir la fusion des certains moments discursifs, la réflexion autour de ces moments et la justification théorique. Quant aux solutions potentielles, celles-ci sont exposées à la suite du tableau. Pour cette méthode d'encodage nous nous sommes appuyés sur les méthodes qualitatives habituelles et nous nous sommes inspirés du modèle de recherche présenté par Jeffrey & Simard (2000).

4. Données liées aux sanctions

Les informations liées aux applications des sanctions sont véhiculées principalement au travers d'une brochure *Guide annuelle* et de plusieurs règlements se trouvant sur la page web du gymnase. A savoir : Le règlement interne, le règlement des gymnases (RGY), la loi sur l'enseignement supérieur (LESS), ainsi que le memorandum des incidents de fréquentations de l'élève. Une partie des informations et des règles qu'on retrouve dans le règlement interne ainsi que dans la brochure s'appuient sur le RGY et de la LESS. Néanmoins, il y a une certaine marge de manœuvre de la part des différents établissements.

Le règlement interne ne prévoit pas l'explicitation complète des applications des sanctions. Il renvoie directement aux lois stipulées dans le RGY et dans la LESS. De même que les informations du memorandum se basent principalement sur les démarches de justifications des absences et fournissent un rappel des règles en vigueur sans entrer dans les détails.

En ce qui concerne les absences, les documents officiels susmentionnés donnent un éventail détaillé des démarches à suivre.

De plus, aucunes précisions concernant les exclusions temporaires (portes) et les arrivées tardives sont réellement explicitées dans les différents documents du gymnase. Nous

observons que ces informations sont avant tout maintenues par la direction et les enseignant·e·s.

5. Analyse

5.1 Tableau

Au travers de notre analyse nous questionnons donc la cohérence entre les sanctions appliquées et les informations véhiculées aux élèves. Nous observons les pratiques mises à disposition par l'institution pour sanctionner et nous les comparons aux pratiques proposées dans la littérature. Nous analysons les conséquences de ces pratiques sur la relation pédagogique.

A partir des propos des élèves nous extrayons une analyse appuyée d'une réflexion personnelle avec des suggestions de pistes potentielles. Ces pistes sont justifiées par le cadre théorique ainsi que par notre expérience professionnelle. Pour des raisons de clarté, ces propos sont classés par différents thèmes.

Thème	Propos des élèves	Analyse et réflexion personnelle des propos	Lien théorique
Informations “ J’imagine qu’il y a un document mis en place. J’imagine que le premier jour de classe on nous explique la brochure, et on nous montre les outils. “	Sanctions en vigueur 1. Les élèves soutiennent que les informations sont présentées en début d’année par le·a maître·sse de classe. 2. En outre, ils supposent qu’il existe des documents où ils puissent trouver des informations liées aux sanctions.	1-4. Les données liées aux sanctions existent et sont accessibles mais la manière de les faire véhiculer n’est pas performante. En effet, les élèves sont conscients de l’existence de certains documents mais n’ont pas été suffisamment informé·e·s.	1-6 « La règle doit être connue de l’enfant, doit pouvoir être répétée par celui-ci ou affichée, écrite » (Floor & Bar, 2011, p.3) « D’un espace à l’autre, de l’école à la maison, les règles seront différentes, d’où l’importance de les énoncer clairement. » (<i>Ibid.</i>)

<p>“Guide en début d’année mais j’ai pas trop lu. Règlements, doit y avoir”</p> <p>“On nous les a dites une fois, notre prof. a dit faites pas des conneries ou vous aurez des sanctions mais je ne les connais pas non plus. En début de 1ère année peut-être.”</p> <p>“Oui c’est moi qui les ai vécues, sinon pour les exclusions ce sont des gens qui m’ont dit.”</p> <p>“ J’ ai appris par des élèves.”</p> <p>“Portes : 3 portes sont heures d’arrêt, 4</p>	<p>3. Ils disent qu’ils ont reçu la brochure mais ne l’ont pas consultée.</p> <p>4. Certains ne savent pas où aller piocher les informations.</p> <p>5. Les élèves stipulent que certains enseignant·e·s ne connaissent pas toutes les informations et ne sont pas disponibles à les donner. De plus, ils pensent que ces informations peuvent être divulguées par le secrétariat.</p> <p>6. Les informations sont récoltées selon le vécu et les croyances ainsi que de bouche à oreille parmi les camarades.</p> <p>Type de sanctions</p> <p>1. Tous les élèves relèvent les portes, les travaux d’intérêt généraux, les heures d’arrêts,</p>	<p>5-6. Une confusion demeure parmi les élèves car les informations restent officieuses.</p> <p><i>De ce fait, il faudrait que le règlement interne soit plus détaillé. En outre, la mise en place d’un moment officiel destiné à la présentation du cadre attendu et des conséquences pourrait améliorer la manière de véhiculer l’information.</i></p>	<p>La loi doit être premièrement dite, signifiée, portée par des citoyens et pratiquée par des adultes et une institution (Maheu, 2017, p.63)</p> <p>« Les règles doivent être connues, à qui la naissance de la règle a-t-elle été annoncée? A-t-elle été annoncée de vive voix, écrite, commentée, affichée? » (Maheu, 2017, p.35)</p>
--	--	--	--

<p>travaux généraux, 5 jour d'exclusion et après ça augmente à 2 etc.. Mais j'ai jamais eu."</p> <p>"sinon pour les portes, 4 sorties et après des heures d'arrêts...encore plus des jours d'exclusion"</p> <p>"Par une lettre, par un prof. ou par un conseiller de classe."</p>	<p>les devoirs, les exclusions et les retenues en début de matinée.</p> <p>2. Certains élèves relèvent l'application de sanction à partir de 3 portes, d'autres à partir de 4.</p> <p>Avertissement des sanctions</p> <p>1. Les élèves expliquent qu'ils sont informés par les maître·sse·s de classe pour de légères sanctions. Par les doyen·ne·s pour des sanctions plus conséquentes.</p> <p>2. Les élèves sont avertis par les enseignants avant l'envoi d'une lettre à la maison.</p>	<p>1-2 Les élèves connaissent les types de sanctions par expérience ou par les camarades, ce qui laisse entendre que certains d'entre eux ne détiennent pas les informations. L'exactitude des des informations liées à l'intervention de sanctions reste approximative.</p> <p><i>Il pourrait y avoir un document récapitulatif détaillé des sanctions et à quel moment elles interviennent. De plus ce document pourrait-être signé et approuvé par l'élève. Cela garantit que tout élève a pris réellement connaissance des informations.</i></p> <p>1-2. Au contraire, les élèves connaissent les moments significatifs des interventions des doyen·ne·s ou maître·sse·s de classe.</p>	<p>Proposer aux élèves un règlement intérieur qu'ils approuvent par une signature et une phrase de type "j'ai pris connaissance de mes obligations et des sanctions que j'encours si je ne les respecte pas" (Maheu, 2017, pp.37-38)</p> <p>Aucun justificatif du fait qu'il y a cohérence entre information et comportement.</p>
---	--	---	---

<p>Absences</p> <p>“On doit rendre une attestation, une demande d’absence...rattraper les cours”</p>	<p>1. Les élèves sont tous au courant des démarches concernant une demande ou une justification d’absence. Ils savent qu’ils doivent présenter un bulletin attestant les raisons de leur absence. Le bulletin est signé par le représentant légal.</p>	<p>L’exactitude des informations liées à l’absence démontre qu’il y a cohérence entre les connaissances des élèves à ce sujet et les informations présentes dans les documents officiels.</p> <p><i>Ce qui nous confirme qu’il pourrait y avoir une meilleure compréhension des sanctions appliquées si des informations plus claires (liées aux sanctions et ses raisons de leur application) figuraient dans ces mêmes documents.</i></p>	<p>« On peut penser que, la plupart du temps, une sanction comprise est une sanction acceptée. C’est même le signe de sa dimension éducative » (Defrance, 2014, p.152)</p>
<p>Droit à la parole</p> <p>“après la sanction, on peut toujours aller parler mais la sanction reste. À part dans des cas très particuliers ou la raison est vraiment bonne. En général, on parle avec l’enseignant, on garde la sanction, et la semaine suivante on remet une sanction.”</p>	<p>1. Les élèves ont la possibilité d’échanger avec les enseignants mais la sanction est toujours maintenue, l’exception est rare. C’est également le cas lorsqu’il y a un échange avec un doyen ou un supérieur. Ces derniers sont peu flexibles et ne restent pas ouverts aux explications des élèves.</p> <p>2. Le droit à la parole vise le plus souvent à justifier un comportement inadéquat. L’échange est donc hiérarchisé, c’est donc l’enseignant qui demande à l’élève des explications afin de mieux</p>	<p>1-4. Le cadre est strict, ce qui laisse peu d’opportunités à l’élève de se défendre vis-à-vis de la sanction. Ce qui peut provoquer un sentiment d’injustice et un manque de respect.</p> <p><i>Le droit à la parole existe pour justifier un comportement et pour mettre en question l’élève. L’échange est unilatéral. Le geste éducatif se limite à l’application de la règle et ne prend pas réellement en compte les ressentis de l’élève.</i></p> <p><i>Il pourrait être utile de privilégier un vrai échange avant l’application d’une sanction afin d’éviter celle-ci. L’échange serait donc considéré comme un acte d’avertissement et pourrait avoir un effet éducatif. L’élève se sentirait pris en considération.</i></p>	<p>« Le dialogue démontre sa volonté d’en appeler à la raison d’un élève qui est aussi à entendre comme une marque de respect à son égard. » (Robbes, 2016, p.127)</p> <p>« La parole d’un enseignant sera respectée s’il fait ce qu’il dit et s’il respecte la parole d’un élève, toujours en réciprocité » (Ibid., p.128)</p> <p>Anticiper et accompagner avant de sanctionner. (Defrance, 2014, p.152)</p> <p>« Ces efforts vont permettre à un enseignant de légitimer sa position de transmetteur et de faire accepter</p>

<p>“Les enseignants qui demandent d’expliquer le comportement après une porte.”</p> <p>“Si problème avec enseignant et que l’on veut en discuter avec la direction, moyennement d’accord. Si on sait qu’on a des problèmes avec une personne, on sait qu’on ne va pas être soutenu.”</p> <p>“Oui la direction toutes les fois que j’ai pu parler avec des doyens ils étaient à l’écoute. Une fois pour une demande de changement de cours”</p>	<p>comprendre son dysfonctionnement. L’enseignant·e se remet peu en question.</p> <p>3. Lorsque l’élève rencontre des problèmes avec un·e enseignant·e, la hiérarchie prend la plupart du temps la défense de l’enseignant·e. Les doyen·ne·s sont très peu à l’écoute des justificatifs ou des soucis de l’élève vis-à-vis de la relation avec l’enseignant·e</p> <p>4. La hiérarchie est à l’écoute de l’élève concernant les aménagements ou les contraintes médicales des élèves.</p>	<p><i>L’échange verbal permet également de tisser à nouveau une relation positive entre l’enseignant·e et l’élève.</i></p>	<p>son autorité». (Robbes, 2016, p.127)</p>
<p>Relation “ Lorsque j’ai une sanction mon</p>	<p>1. Les enseignant·e·s qui sanctionnent sont la plupart du temps mal appréciés par les élèves.</p>	<p>1-2 L’idée de respect est ici centrale dans les propos des élèves. La manière dont les enseignant·e·s laissent percevoir leurs gestes de</p>	<p>1-2 L’enseignant·e respecte les élèves aux travers de la confiance qu’il/elle leur accorde. Les aide au travers de feedbacks, les choix</p>

<p>appréciation pour le prof diminue”</p> <p>“Un enseignant qui ne montre pas de respect, ses élèves vont également manquer de respect.”</p> <p>“Si le prof. est assez intéressant et qu’il varie, ça va plus nous intéresser et garder notre attention Si le cours est inutile et surtout s’il va pas bien nous traiter!”</p> <p>“Oui ils m’ont dans le viseur, ils savent que je parle beaucoup donc ils supportent un peu moins. Souvent si je vais parler au prof, ils vont dire que non mais on voit que</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2. Les enseignant·e·s qui ne respectent pas les élèves ne se font pas respecter en retour. 3. Les élèves transgressent de manière générale lorsque le cours n’est pas intéressant. 4. De manière générale, l’application de la sanction en classe rend les élèves de mauvaise humeur et contribue à une mauvaise appréciation de l’enseignant·e. De plus, les élèves perdent l’envie de travailler en classe. 5. Les élèves qui se font souvent sanctionner se sentent stigmatisés par les enseignant·e·s et se font sanctionner plus facilement que d’autres. 6. La relation entre élève-enseignant·e semble également compromise lorsqu’un élève trouve la sanction d’un·e camarade injustifiée. 	<p>respect a une influence sur le comportement des élèves.</p> <p><i>Différentes pistes sont possibles pour favoriser un climat de respect réciproque. Par exemple les gestes communicationnels, la gestion de la posture et des émotions.</i></p> <p>3-4 Plusieurs composantes renforcent le manque de motivation à savoir le contenu du cours, l’humeur des élèves.</p> <p><i>Même si l’intérêt pour un cours ou une discipline est très subjectif, le manque de didactisation peut influencer l’appréciation des élèves.</i></p> <p>5. La stigmatisation est une perception de l’élève et pour vérifier sa crédibilité il faudrait aller questionner les enseignant·e·s. Il est difficile de comprendre si la sanction est appliquée à l’acte transgressé ou la personne.</p> <p><i>En tant qu’enseignant·e un acte objectif qui s’appuie sur le rappel de la règle pourrait diminuer le sentiment de stigmatisation d’un élève.</i></p>	<p>didactiques et la manière d’évaluer. Sa posture théâtrale contribue à attirer l’intérêt des élèves. Les habiletés communicationnelles permettent de gérer les besoins de l’enseignant·e (Marsollier, 2012, pp.64-78)</p> <p>3-4. L’autorité s’impose d’elle-même car l’enseignant possède le savoir a priori et le transmet. Le savoir est donc sacralisé comme autorité transcendante. Il légitimise l’enseignant face aux attentes des élèves (Robbes, 2014, pp.189-190)</p> <p>5-6-7. Dans la relation dialogique congruente, l’adulte centre son intervention sur la situation et se refuse à tout discours sur le caractère ou la personnalité de l’enfant. L’éducateur congruent ferme ainsi la porte aux procès d’intention, aux effets d’étiquetage et à toutes les formes de stigmatisation qui bien souvent condamnent le fautif à la réitération en l’enfermant dans une nature.(Prairat, 2021, p.86)</p>
---	--	---	---

<p>c'est le contraire.”</p> <p>“...peut être utile pour cadre mais brouiller l'entier de la classe et pas seulement relation élève enseignant. Injustice envers l'autre. Toute la classe va réagir négativement, relation de classe se détériore assez vite.”</p>	<p>7. De plus, les élèves préfèrent prendre de la distance avec l'enseignant·e qui sanctionne. Ils insistent sur le fait que la relation de l'entier de la classe peut se détériorer, surtout lors d'une injustice.</p>	<p>6-7. L'injustice peut prendre une dimension collective ce qui peut fragiliser la relation de l'enseignant·e.</p> <p><i>L'enseignant·e devrait par un échange verbal justifier son acte, ce qui pourrait légitimer ses interventions</i></p>	<p>«La transgression [...] n'est pas manqué mais manquement à une règle». D'ailleurs la sanction éducative réaffirme la cohésion du groupe et rappelle la loi et par ce rappel on souligne sa valeur. (Prairat, 2020, p.27)</p>
<p>Cohérence</p> <p>“Un prof. dit : porte lorsque l'enseignant n'arrive plus vraiment à continuer son cours. Un autre prof. n'a pas les mêmes seuils, vagues, portes distribuées selon le prof.”</p>	<p>1. Les élèves soulignent qu'il y a une différence d'application des sanctions parmi les enseignant·e·s.</p> <p>2. Les enseignant·e·s n'appliquent pas toujours les sanctions de la même manière.</p>	<p>1-2 Les enseignant·e·s appliquent les règles de façon subjective ce qui peut créer un sens d'instabilité chez les élèves.</p> <p><i>Tous les enseignant·e·s devraient se mettre en accord sur les règles et les appliquer de manière à ce que les élèves perçoivent une cohérence. Cela éviterait des discours d'injustice et la possibilité à l'élève de remettre en question la légitimité de l'enseignant·e.</i></p>	<p>Les règles doivent être explicitées et respectées par tous. Adultes et élèves. (Defrance, 2014, p.150)</p>
<p>Restauration</p>	<p>1. Les sanctions marquent un coup d'arrêt, marquent les</p>	<p>1-2-3 Dans ces propos, il en résulte que la sanction n'a pas d'impact sur le long terme et</p>	<p>1-2-3.Proposer aux élèves un règlement intérieur qu'ils</p>

<p>“Marquer le coup , allé trop loin. Parfois idée de marquer le coup de la part du prof...Impact sur climat de classe sur l’immédiat mais pas sur long terme”</p> <p>“Oui quand une personne est sanctionnée ça calme un peu la classe” “C’est une alerte pour le reste de la classe”</p> <p>“Si la sanction est grande ça peut avoir effet dissuasif.”</p> <p>“les sanctions je ne pense pas que ça a un impact sur la responsabilité.”</p>	<p>limites, règlent des comportements, instaurent un climat de classe calme mais pas sur la longue durée. Elles ont plutôt un impact sur l’immédiat.</p> <p>2. L’application des sanctions peut calmer un comportement sur le court terme.</p> <p>3. Les élèves considèrent que le fait de rendre publique une sanction en classe pourrait avoir un effet dissuasif sur les autres élèves.</p> <p>4. Les sanctions ont un pouvoir dissuasif ou responsabilisent les élèves selon le degré de sanction (plus dissuasives si grandes sanctions).</p> <p>5. Le type de sanction peut être infantilisant.</p> <p>6. La répétition des sanctions ne garantit pas un changement de comportement de l’élève ainsi qu’elle ne les rend pas plus responsables.</p>	<p>que par conséquent il faut penser à d’autres pistes permettant de marquer au mieux les interventions de l’enseignant·e.</p> <p><i>Nous observons que l’enseignant·e pourrait expliciter les raisons de ces interventions en rappelant à la personne visée ainsi qu’à toute la classe ce qui est attendu et ce qui sort du cadre.</i></p> <p>4-5. La sanction rétributive semble ne pas avoir de sens dans une institution telle que le gymnase. Elle dévalorise les élèves, les sanctions ont un impact lorsqu’elles sont adaptées au public.</p> <p><i>La confrontation à un·e supérieur·e semble avoir un meilleur impact dissuasif. En outre, l’enseignant·e devrait toujours chercher les raisons qui ont porté l’élève à transgresser et l’aider à les identifier.</i></p> <p><i>6-7. L’enseignant·e pourrait demander à l’élève d’identifier la règle qu’il a transgressée, de reconnaître l’acte transgressé et d’amener lui-même des solutions afin d’améliorer son comportement.</i></p>	<p>approuvent par une signature et une phrase de type “j’ai pris connaissance de mes obligations et des sanctions que j’encours si je ne les respectent pas” (Maheu, 2017, pp.37-38)</p> <p>4-5. Les principes de justice restaurative conduisent à un usage parcimonieux des sanctions pénales (Béal, 2018, p.62) « L’idéal est qu’un adulte l’aide à comprendre sa colère et à décider de la suite à donner : retourner discuter, porter plainte, demander l’aide d’un proche, passer à autre chose » (Maheu, 2023, p.41) 4-5. « ...la justice réparatrice pourrait devenir une innovation capable, sur le long terme, de mettre en question la logique contemporaine de la relation pénale» (Sánchez, 2009, p.51)</p> <p>6-7 La personne se soumet par elle-même aux règles qui lui permettent de s’auto-réguler et de régler la faute commise (Béal, 2018, p.68).</p>
---	---	--	---

<p>“oui, échange de parole après la sanction”</p> <p>“recopier des phrases, peut-être pas nécessaires au gymnase”</p> <p>“ De faire des travaux d'intérêts généraux c'est même sympa , utile et efficace. Efficace car c'est quand même une heure d'arrêt, sympa parce que t'es dehors avec des gens, tu peux discuter, et utile parce que ça fait du bien au gymnase.”</p>	<p>7. Il y a un moment d'échange avec les enseignant·e·s suite à l'application d'une sanction mais pas avant. Cet échange cherche à comprendre les raisons de la transgression mais ne favorise pas un changement de comportement sur le long terme.</p> <p>8. Certains élèves dénoncent la pratique de recopier des phrases au gymnase.</p> <p>9. Les élèves apprécient en majorité les sanctions dont ils se rendent utiles, comme les travaux d'intérêt général (TIG).</p> <p>10. Les sanctions ne sont pas la solution pour régler des problèmes.</p> <p>11. Les élèves soutiennent qu'ils peuvent régler leurs problèmes entre eux et qu'il n'y a pas forcément besoin d'appliquer une sanction.</p>	<p><i>Dans ce contexte, l'enseignant·e peut élaborer un accord basé sur des closes dont l'élève tentera de s'y maintenir. La sanction est donc congelée.</i></p> <p>8-9 Le type de sanction est souvent considéré peu cohérent/utile.</p> <p>a) Par exemple, les portes sont un acte de privation et donc obligent l'élève à ne pas participer au moment d'apprentissage. <i>Isoler les élèves par exemple peut être un bon acte de frustration et laisser le droit de continuer à suivre un cours.</i></p> <p>b) Par exemple, des phrases à recopier est une pratique rétributive et n'est pas cohérente avec une idée de réparation. <i>L'enseignant·e pourrait éviter les sanctions rétributives. Prévoir des sanctions qui lie l'acte transgressé aux raisons. Par exemple une lettre d'excuse, des exercices thématiques.</i></p> <p>c) Les heures d'arrêts collectives ne favorisent pas la réflexion personnelle car les élèves se retrouvent ensemble et la situation favorise la transgression. Les heures d'arrêts sont contraignantes sur le planning de la semaine.</p>	<p>Lorsque les clauses d'un accord sont respectées, la peine peut être dispensée (Béal, 2018, p.68)</p> <p>8-9. a) L'acte de privation permet momentanément de priver l'élève de ses avantages mais ne doit pas l'exclure du lien social (Prairat, 2020, p.31)</p> <p>b) Une déclaration solennelle, un mot d'excuse devient une réparation et donc peut tenir lieu de sanction (Prairat, 2020, p.31)</p> <p>b) Les réparations sont exemptes de caractères humiliants, reliées à une valeur sociale et prise de position (Prairat, 2021, p.99)</p> <p>c) La réparation porte sur les dommages matériels et sur l'infraction sur la vie des victimes. Encourager les excuses auprès de la victime, favoriser la réintégration du transgresseur. (Béal, 2018, p.61)</p>
---	---	---	--

<p>“Faut sanctionner personne. Faut juste trouver d’autres moyens pour éviter les problèmes disciplinaires, etc.”</p> <p>“Dispute, bagarre, etc. les gens ici sont grands donc c’est pas à un enseignant de venir faire la morale ou régler les problèmes.”</p>		<p><i>Envisager des heures d’arrêts à la maison permettant l’aspect moins chronophage et contraignant et donnant la liberté à l’élève d’effectuer son travail quand il le souhaite et donc permettant de les responsabiliser.</i> “C’est bien le travail des heures jaunes avant l’heure d’arrêt. On fait quand on veut, on reçoit dans la semaine et on le rend à un jour et heure précise. Une semaine pour faire le travail.”</p> <p><i>Privilégier les TIG qui favorise l’aspect communicationnel et relationnel. Les sont engagés personnellement dans un travail contribuant au bien-être d’une institution. Cette pratique est un contournement aux pratiques plus punitives.</i></p> <p>d) Par exemple, l’exclusion telle qu’elle est prévue n’est pas adaptée au type de transgression. La plupart du temps, elle ne répare pas la transgression. Elle ajoute en plus un déséquilibre dans la charge de travail de l’élève. Cette sanction empiète sur l’apprentissage.</p> <p><i>L’exclusion qui est très présente dans cette institution, pourrait être employée uniquement lorsqu’une situation en classe est marquée par un événement insécurisant, par exemple vol, drogue, agressions.</i></p> <p><i>Le choix de sanction pourrait viser l’amélioration de comportement ainsi que la réparation des dégâts moraux</i></p>	<p>c) Réparer par des travaux d’intérêt général, refaire le travail scolaire bâclé durant un temps de loisirs, les punitions doivent être intelligentes, encourager la réflexion et non humiliante, pénible ou frustrantes (Defrance, 2014, p.153).</p> <p>d) L’exclusion renforce le besoin de transgresser (Peacock, 2019, p.94)</p> <p>d) La sanction doit favoriser le climat d’apprentissage (Prairat, 2020, pp.28-29)</p> <p>d) « Des mesures privatives de liberté peuvent également être requises pour protéger les victimes» (Béal, 2018, p.68)</p> <p>10-11 Sous le contrôle d’un médiateur, on accorde aux individus la possibilité de parvenir</p>
---	--	--	--

		<p>10-11 La sanction pourrait être évitée en responsabilisant les élèves.</p> <p><i>Lors d'un différend entre les élèves, l'enseignant-e (ou supérieur-e) pourrait prévoir une rencontre entre les élèves où il est le médiateur. Par son soutien, il pourrait favoriser la résolution du problème.</i></p>	<p>par eux-même à un accord sur la restauration (Béal, 2018, p.68)</p> <p>10-11 « Etienne semble regretter que les élèves ne soit pas davantage reconnus comme capables d'agir » (Robbes, 2016, p.107)</p> <p>10-11 Les adultes ont à redire la loi, à écouter, parfois à proposer une médiation. L'adulte n'intervient pas lors qu'il y a un règlement entre les élèves (excuses acceptées) (Maheu, 2023, p.41)</p>
--	--	---	--

Ce tableau a pu mettre en lumière les résultats de nos recherches afin de sensibiliser le lecteur sur les liens qui existent entre le terrain et la littérature. Nos réflexions personnelles ont pu enrichir les données existantes de la littérature et nous ont porté dans l'idée de vous présenter une synthèse de pistes pouvant soutenir l'enseignant dans ses gestes éducatifs. Il s'agit là donc de suggestions ou de recommandations et non de règles fixes, sachant que toute situation scolaire est unique. Nous recommandons donc aux enseignant.e.s de prendre connaissance de cette synthèse et nous espérons qu'elle puisse étendre et ouvrir à la réflexion sur leurs connaissances liées au sujet et aux pratiques de la sanction.

5.2 Synthèse des pistes

Afin de simplifier la lecture du tableau d'analyse, nous vous présentons une synthèse des pistes que nous retenons pertinentes dans un cadre scolaire postobligatoire.

D'un point de vue des sanctions, nous relevons l'importance d'avoir un cadre réglementaire précis et surtout détaillé qui soit visible, clair et partagé avec tous les membres de la vie scolaire (Maheu, 2017). Par ailleurs, nous avons pu relever que le détail des règles liées aux absences montre que les élèves, d'une part, sont tous bien informés et qu'il existe une cohérence entre leurs comportements et ce qui est attendu de ces règles. Il est vrai, cependant, que tous sont concernés par les absences, ce qui n'est pas le cas pour les sanctions.

En nous basant sur les propos des élèves, il est salutaire de privilégier les échanges verbaux, cela dans différentes situations. A cet égard nous rappelons Maheu (2017, p.56) « L'éducation est avant un échange entre deux personnes, l'éducateur et l'éduqué ». Cet échange advient en amont pour empêcher l'acte de transgresser et par conséquent éviter l'application d'une sanction. Il est concevable d'instaurer un temps de discussion dans lequel l'enseignant·e rappelle l'existence de la règle mais laisse une marge de manœuvre quant à son application. En tant qu'enseignant·e, prendre le rôle de médiateur pour aider les élèves à résoudre des conflits et à communiquer entre eux. Selon Maheu (2017), l'éducateur restaure la relation entre l'agresseur et l'agressé. Enfin, aussi en cas de sanction, discuter des motifs de la transgression pour comprendre les besoins des élèves mais aussi pour les aider à réparer leur faute. Dans ces cas, la parole de l'élève est valorisée et ils/elles se sentent protégé·e·s et respecté·e·s par l'enseignant·e. Dans le cas d'élèves qui transgressent souvent et qui se sentent stigmatisé·e·s, l'échange verbal avec l'enseignant·e pourrait apaiser ce sentiment. D'ailleurs cet échange peut se faire également entre enseignant·e·s afin de penser aux manières d'agir envers l'élève, afin de ménager son identité et d'éviter des erreurs de jugement (Defrance, 2014, p.152).

Il faut souligner que les enseignant·e·s qui s'adonnent aux multiples sanctions sont mal apprécié·e·s. La relation est souvent compromise et alimente la transgression. De plus, la solidarité entre élèves crée une perte de confiance envers l'enseignant·e et propage les comportements inadéquats. En alignement avec la littérature, nous vérifions que le geste

didactique est important dans le maintien de l'intérêt et de la motivation des élèves. Ce qui peut prévenir des situations de relâchement.

En termes d'investissements, la sanction ne devrait pas empiéter sur les temps d'apprentissages de l'élève ainsi qu'elle ne devrait pas surcharger leur travail. La sanction contraignante peut être un obstacle à la motivation de l'élève. De plus, elle ne devrait ni exclure l'élève du contexte social institutionnel, ni se baser sur une pratique punitive. Il nous semble que la plupart des pratiques en vigueur aujourd'hui au secondaire II n'ont pas un réel but éducatif. De ce fait, l'auteur Cajaval Sánchez (2009, p.56) souligne que « malgré la résurgence de la justice réparatrice, la plupart de nos contemporains restent influencés par la logique punitive ». Un temps de réflexion de la part de l'élève sur sa transgression ainsi que l'encouragement à s'auto-réguler en se basant sur les règles établies peuvent apporter du sens à l'acte de sanctionner. L'élève peut entamer un chemin vers la responsabilisation tout en étant guidé par l'enseignant-e. Les élèves soulèvent leur désir d'investir du temps supplémentaire dans des actions où ils peuvent se rendre utiles ou participer au bien-être institutionnel. Enfin, si le rappel à la règle est inévitable, celui-ci ne doit pas être brutal (Prairat, 2021, pp.94-104).

Finalement, nous souhaitons, au travers des apports théoriques, démontrer que la frontière entre les pratiques du milieu judiciaire et scolaire n'est pas si figée. Il serait donc intéressant que ces deux milieux puissent se rassembler afin de fortifier les idéologies de la pratique réparatrice ou restaurative.

6. Conclusion

Cette recherche a pu donc faire des liens entre la pratique sur le terrain éducatif et les constats tirés de la littérature. En effet, les élèves ne sont pas convaincus par le système de sanction en vigueur dans leur gymnase. Premièrement ils/elles trouvent que le cadre est trop strict et qu'il manque la possibilité d'exprimer son avis et d'être entendu. Ensuite, quant à la typologie des sanctions, ils/elles ne reconnaissent pas un réel sens ni une utilité dissuasive sauf pour les sanctions très graves comme les jours d'exclusions. D'où l'importance de la mise en œuvre de sanctions plus éducatives, que nous avons essayé d'identifier et de mettre en évidence à la fin de notre travail. Ainsi, les propos des élèves viennent infirmer les pratiques en vigueur et en même temps affirment en grande partie notre hypothèse initiale.

Il faut aussi relever qu'en tant qu'enseignants du secondaire I ou II, nous sommes confrontés à un public d'élèves adolescents souvent en rébellion contre l'autorité (qu'il s'agisse de celle des parents et/ou de l'école comme dans notre cas). Les transgressions feront donc toujours partie du métier d'enseignant et, de ce fait, l'importance d'avoir un système de sanctions qui soit cohérent, efficace et surtout éducatif.

Sur la base de notre recherche nous avons pu constater que la sanction reste un accompagnement psychologique de l'élève (Prairat, 2021, pp.94-104), et la parole donne le droit à quiconque de pouvoir exprimer ses ressentis et évacuer ses émotions (Defrance, 2014, p.154). Ainsi, la sanction n'est rien d'autre qu'un outil parmi tant d'autres favorisant la régulation des comportements des élèves (Defrance, 2014, p.152). Les interventions disciplinaires ne devraient pas compromettre le bien-être psycho-social de l'élève. Ainsi, l'étayage des pratiques liées aux sanctions (Prairat, 2021, pp.94-104) peut garantir un équilibre dans les relations interpersonnelles et ne pas dévaloriser les qualités de l'enseignant·e. D'ailleurs, l'auteur Maheu (2017, p.57) souligne que la transgression est un moyen de progresser et que l'éducateur est présent pour accompagner le contrevenant dans sa prise de conscience et son acceptation des conséquences liées à l'acte transgressé. Accompagner l'élève à réfléchir sur ses actes, c'est lui donner la chance de progresser dans sa responsabilisation (Maheu, 2017, p.58).

Pour conclure, nous aimerions souligner qu'une étude de cette nature, intégrée dans un mémoire professionnel, se voit contrainte par une taille d'échantillon nécessairement restreinte. Par conséquent, cette étude ne permet pas de déduire des résultats significatifs. Néanmoins, ce travail relève des aspects qui pourraient faire l'objet d'études plus approfondies. Se pencher du côté des propos des enseignant·e·s et de les confronter aux propos des étudiants, nous semble une piste intéressante. Cela pourrait permettre d'investiguer le rapport de cohérence entre les comportements et les ressentis des acteurs concernés.

7. Bibliographie

Béal, C. (2018). Justice restaurative et justice pénale. *Rue Descartes*, 93, 58-71.
<https://doi.org/10.3917/rdes.093.0058>

Carvajal Sanchez 1, F. (2009). La justice réparatrice, la médiation pénale et leur implantation comme cas particuliers de transactions sociales. *Pensée plurielle*, (1), 51-62.

Charmillot, M., & Dayer, C. (2007). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives: clarifications épistémologiques. *Recherches qualitatives*, 3, 126-139.

Peacock, D. A. (2019). Apprendre sans limites: des raisons de bien se comporter. L'exemple d'un établissement anglais. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, (81), 89-96.
<https://doi.org/10.4000/ries.8786>

Defrance*, M. (2014). Les sanctions éducatives, une clinique du quotidien 1... Troisième partie: Sanctions, vous avez dit sanctions?. *Empan*, (2), 149-154.
<https://doi.org/10.3917/empa.094.0149>

Floor, A., & Bar, P. (2011). Sanction, punition, réparation: comment bien faire respecter les règles?. *Analyse UFAPEC*, 4.

Groulx, L.H. (1999). Le pluralisme en recherche qualitative: essai de typologie. *Revue suisse de sociologie*, 25(2), 317-339

Jeffrey, D., Lachance, J., & Le Breton, D. (2016). *Penser l'adolescence. Approche socio-anthropologique*. PUF.

Jeffrey, D., & Simard, C. (2000). *Enseigner et punir*. Les Presses de l'Université Laval,.

Maheu, E. (2017). *Sanctionner sans punir: dire les règles pour vivre ensemble*. Chronique sociale.

Maheu, É. (2023). Mon fils est exclu du collège. *Alternatives non-violentes*, (1), 41-41.

Marsollier, C. (2012). *Investir la relation pédagogique: Repères pour l'éthique de l'enseignement*. Chronique sociale.

Prairat, E. (2021). *La sanction en éducation*. Que sais-je.

Prairat, E. (2020). La sanction en éducation. *Transversalités*, 152, 25-36.
<https://doi.org/10.3917/trans.152.0025>

Robbes, B. (2014). Mutations, potentiels de mutation et «autorité éducative».

Robbes, B. (2016). *L'autorité enseignante: Approche clinique*. Champ social.
<https://doi.org/10.3917/chaso.robbe.2016.01>

Annexes

Annexe 1 : Canevas des questions pour les entretiens.

Annexe 2-5 : Transcriptions des entretiens avec les élèves.

Annexe 1 : Canevas des questions

Ouverture	Indicateurs/Thèmes
<p>Merci beaucoup de porter un intérêt à notre interview. Comme vous le savez, notre mémoire porte sur différentes facettes de la sanction au gymnase.</p> <p>Aujourd'hui, nous voudrions savoir ce que vous connaissez et retenez des sanctions.</p> <p>Toutes les réponses sont les bienvenues, que vous ayez été concerné par une sanction ou pas cela n'est pas important. Tout est intéressant pour nous et nous garderons une position neutre.</p> <p>Toutes vos informations seront traitées uniquement dans le cadre de notre recherche pédagogique à la HEPL. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, pas de jugement, pas de répercussion et n'auront aucune incidence sur votre parcours d'étudiant. De plus vos informations figureront sous un nom d'emprunt.</p> <p>Confidentialité/anonymat : souhaitez-vous choisir votre nom d'emprunt ? données audio retranscrites, êtes-vous OK avec ça ? Les données sont uniquement pour nous. L'enregistrement sera effacé.</p>	<p>But interview</p> <p>Non-jugement</p> <p>Anonymat/confidentialité – prénom d'emprunt (choix)</p>
Relances/questions d'approfondissement	
<p>Je vois. Avez-vous quelque chose à ajouter (sur ce thème) ?</p>	

<p>Qu'entendez-vous...</p> <p>J'aimerais en savoir plus sur ...</p> <p>Pouvez-vous m'expliquer...</p> <p>Reformulation d'une phrase pas claire pour s'assurer de ce que la personne veut dire</p> <p>Redire les trois derniers mots</p> <p>Faire appel à l'imaginaire</p> <p>Demander un exemple</p>	
Questions générales d'introduction	Informations sur le répondant
<p>Pour commencer, pouvez-vous me parler un peu de vous?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Quel âge avez-vous ? ● Tu es en quelle année ? Quelle voie ? ● Quelle relation estimez-vous avoir à vos enseignant-e-s ? 	
Questions de départ	Sentiment général / rapport à l'école
<ul style="list-style-type: none"> ● Pour vous, le gymnase c'est comment ? (chouette, cool, affreux, facile, difficile ?) => illustrer, exemplifier ? ● Sais-tu pourquoi tu viens au gymnase? (sens, but de l'école) ● Actuellement, à quel point vous sentez-vous engagé, investi au gymnase? Qu'est-ce qui fait que vous vous sentez plus ou moins investi, engagé au gymnase? (trop de punitions désengagent ?) ● Avez-vous l'impression que votre parole est importante pour vos enseignants/la direction ? Qu'est-ce qui vous fait dire plutôt non ? Pouvez-vous me donner des exemples ? ● Quel impact le fait de n'être pas entendu/écouté a-t-il sur ton engagement au gymnase, ton estime de toi, le sens que tu donnes au gymnase? 	

Questions thématiques	Type de sanctions/punitions
<p>Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsqu'on évoque le mot sanction?</p> <p>Connaissez-vous les comportements qui sont sanctionnés dans votre gymnase ? Et de quelle manière sont-ils sanctionnés ?</p> <p>Savez-vous où vous pourriez trouver ces informations ?</p> <p>Qui est généralement responsable des applications des sanctions dans votre gymnase ?</p> <p>Avez-vous reçu le guide du gymnase?</p> <p>Avez-vous déjà consulté ce guide? (ou règlement)</p> <p>Savez-vous s'il contient des informations liées aux sanctions?</p> <p>Lorsque vous êtes absent, savez-vous ce qui est attendu de votre part, ou de la part de vos parents?</p> <p>Savez-vous comment êtes -vous averti d'une sanction?</p> <p>Connaissez-vous les conséquences suite à une sanction?</p> <p>Avez-vous déjà eu une sanction dans le cadre de vos études au gymnase ?</p> <p>Si oui, laquelle ? Avez-vous eu l'impression d'avoir été trop sanctionné?</p>	<p>Définition</p> <p>Factuel</p>

Pensez-vous que la sanction était justifiée ?

Était-elle adaptée ?

Pensez-vous que les sanctions sont exagérées ?

Lors d'une sanction, avez-vous eu un échange avec la personne qui vous a sanctionné avant, durant ou après la sanction ?

Quel impact émotionnel lié à la sanction ?

Ressentez-vous de la culpabilité ?

Selon vous, quel est le but d'une sanction ?

Vous sentez-vous protégé par la sanction?

Pensez-vous que la sanction porte un changement dans votre comportement ou celui de vos camarades? A-t-elle un impact sur le climat de classe ?

A-t-elle un impact sur la motivation à étudier ?

A-t-elle un impact sur votre relation à l'enseignant ?

Pensez-vous qu'elle puisse compromettre votre réussite au gymnase?

Visée éducative

Visée éducative

<p>Pensez-vous que les sanctions en vigueur vous responsabilisent?</p>	
<p>Comment vos parents sont-ils informés de votre sanction ?</p> <p>Est-ce que vous prévenez vos parents avant qu'ils soient informés de la sanction de la part du gymnase ?</p> <p>Comment en discutez-vous ?</p> <p>Quelle serait la réaction de vos parents ? Soutiennent-ils ou remettent-ils en question la sanction ? Approuvent-ils la sanction et la démarche ? Comment jugent-ils les enseignants qui appliquent la sanction ? Quel est leur droit à la parole dans la démarche vers la sanction ?</p>	<p>Rôle des parents</p>
<p>Vous sentez-vous stigmatisé par les enseignants ou par l'institution lors d'une sanction ?</p> <p>Croyez-vous qu'il y ait une cohérence parmi les enseignants qui sanctionnent ?</p> <p>Connaissez-vous quelqu'un qui a eu une sanction ? Pensez-vous qu'il a été sanctionné de manière injustifiée et exagérée ?</p> <p>Avez-vous tendance à stigmatiser un camarade qui a reçu une sanction ?</p> <p>Pensez-vous que les sanctions doivent rester privées ?</p> <p>En parleriez-vous à vos camarades ?</p> <p>Pourquoi transgressez-vous certaines règles ?</p>	<p>Sphère privée/ressentis</p>

<p>Avez-vous reçu une sanction avant le gymnase ? Si oui, laquelle ?</p> <p>Avez-vous l'impression qu'un genre soit plus sanctionné que l'autre ?</p>	Autres...
Question finale	
<p>Pensez-vous qu'il y ait une meilleure méthode pour sanctionner? Avez-vous des suggestions?</p> <p>Pensez-vous que la sanction est toujours en relation avec la transgression?</p> <p>Et pouvez-vous attester que la transgression est toujours identifiée clairement par celui qui applique une sanction?</p> <p>Pensez-vous que la sanction est appliquée uniquement pour corriger une transgression? Pensez-vous que la sanction touche parfois l'identité d'une personne?</p> <p>Quel est votre avis sur l'exclusion? ressentis, cohérence ?</p> <p>Quel est votre avis sur la sanction rétributive (le fait de donner des choses à faire pour corriger la transgression)</p> <p>Autres moyens?</p> <p>Pensez-vous que le simple dialogue (menant à des accords) pourrait suffire à s'auto-réguler dans ses comportements ? Gagner en responsabilité</p>	Méthode
Fermeture	
<p>Souhaitez-vous être informés des résultats de notre recherche ?</p> <p>Remerciements</p>	

Annexe 2 : Élève 1 (classe 1M)

Cohérence/Sens	Cohérence/Information	Restauration	Droit à la parole	Justice /relation	Relation
<p>10'11'' : Les sanctions sont stupides. Pas la façon de régler les choses.</p> <p>22'40'' : Ils le font pour faire peur, ça marque la personne. Beaucoup de gens pensent que ça va régler quelque chose alors que pour moi non.</p> <p>23' : Non, ici je me sens en sécurité. Surtout que les gens se font surtout sanctionner pour des bavardages, oublie etc., ce sont des choses de la nature humaine qui ne font mal à personne.</p> <p>33'45'' : Des enseignants ils traitent différemment les gens. Ils traitent vraiment différemment deux personnes. Par exemple on a une ukrainienne et ils laissent passer énormément des choses.</p>	<p>12'45'' : Portes : 3 portes sont heures d'arrêt, 4 travaux généraux, 5 jour d'exclusion et après ça augmente à 2 etc.. Mais j'ai jamais eu.</p> <p>Soit les profs qui disent, soit nous élèves. J'ai appris par des élèves. Peut-être ça été dit par les profs. en début d'année, sinon c'est un camarade qui me dit.</p> <p>13'55'' : La doyenne les heures d'arrêts. Les oublis, devoirs non faits, les enseignants directement. Guide en début d'année mais j'ai pas trop lu. Règlements, doit y avoir. Peut-être il y a quelque chose sur les sanctions ou peut-être pas, je regarde pas.</p> <p>15'50'' : Oubli ou quoi c'est le prof. de classe. Sinon la doyenne et on reçoit une lettre à la maison si c'est des heures d'arrêt.</p> <p>26'20'' : J'ai parlé avec la doyenne, on a parlé de ça et encore une fois c'est qu'elle</p>	<p>10'11'' : Les sanctions sont stupides. Pas la façon de régler les choses.</p> <p>17'10'' Oui quand même on se fait trop sanctionner.</p> <p>17'30'' Pour des simples bavardages, des exclusions, etc. c'est de l'abus, disproportionné, il y a des camarades ils ont eu des heures d'arrêt et tout suite une sanction. Même les profs. oublient les choses parfois. Il y a déjà une sanction devant suivre sur le matériel des autres etc. Peut-être j'abus du mot répression mais c'est de l'abus quoi.</p> <p>19' : Avec du recul, si c'était une sanction méritée, je dis ok d'accord mais sinon c'est de la haine que je ressenti.</p>	<p>3'20'' J'essaie de parler avec l'enseignant mais des fois ça s'empire, il a mal pris, etc. Je parle avec la doyenne et tout le temps on défend les enseignants alors que des fois il y a clairement des situations d'injustice. Mais les gens ne comprennent pas que parfois ils font aussi des erreurs. Aucune flexibilité des profs. et des doyens. Jamais on m'enlève une porte etc.</p> <p>7'30'' Rendez-vous avec doyen sert à rien. Nous dit toujours la même chose.</p> <p>26'20'' J'ai parlé avec la doyenne, on a parlé de ça et encore une fois c'est qu'elle qui parlait. Ça sert à rien. Vous recevrez une lettre avec le jour, j'ai demandé le jour elle ne m'a pas dit.</p>	<p>3'20'' Je parle pas mal mais j'ai toujours une sensation d'injustice. Manque de respect. J'essaie de parler avec l'enseignant mais des fois ça s'empire, il a mal pris, etc.</p> <p>30'40'' : Doyenne a parlé avec différents camarades et elle a enlevé des portes à des camarades mais à moi elle ne l'a pas enlevée alors que moi aussi c'était la première fois que je la voyais.</p>	<p>1'20'' : Ça dépend beaucoup des enseignants. Entre mauvaise et standard. Pas exécrable mais plutôt mauvaise.</p> <p>2'15'' : Problèmes avec profs. qui me découragent.</p> <p>23'45'' : Si on veut régler toute de suite en classe souvent ça va créer une dispute dans la classe.</p> <p>Si on me donne une sanction au début du cours etc. je vais pas écouter le reste du cours car je suis énervé. Tous les enseignants qui m'ont mis des sanctions je les aime pas forcément.</p> <p>30' : Oui j'ai l'impression, il y en a qui ont quelque cibles dans la classe qui nous prends comme exemple pour menacer des</p>

<p>Ce qui sanctionne le plus ce sont ceux qui arrive le moins à gérer la classe.</p>	<p>qui parlait. Ça ne sert à rien. Vous recevrez une lettre avec le jour, j'ai demandé le jour elle ne m'a pas dit.</p>	<p>19'50'' : Faut sanctionner personne. Faut juste trouver d'autre moyens pour éviter les problèmes disciplinaires, etc. Bagarre etc. c'est différent. Je sais même pas, une bagarre, il faudrait que les deux personnes discutent entre elles. Vols, peut-être une sanction. Dispute, bagarre, etc. les gens ici sont grands donc c'est pas à un enseignant de venir faire la morale ou régler les problèmes. C'est presque infantiliser la personne. Je dis pas que je suis un adulte mais j'ai la maturité pour régler des problèmes. Je ne voudrais pas que des adultes interviennent dans des disputes que j'ai.</p> <p>22'10'' : Une fois que le problème est réglé pour moi il n'y a pas de sanction.</p> <p>22'40'' : Ils le font pour faire peur, ça marque la personne. Beaucoup de gens pensent que ça va régler quelque chose alors que pour moi non.</p>	<p>C'est eux qui décident.</p> <p>29'15'' : Non car ça sert à rien. J'ai dit à la doyenne que ma mère était d'accord etc. elle m'a dit que ce sont les règles du gymnase.</p>		<p>sanctions etc. même si tout le monde parle etc.</p>
--	---	---	---	--	--

		<p>25'20'' : Oui, car par exemple je prends un jour d'exclusion, je vais perdre des cours et peut-être des informations pour le test. Moi j'ai les points mais limite quand même.</p> <p>25'50'' Non, elle nous responsabilise pas. Les oublies bavardages ça affect nous et pas forcément les autres. S'ils voulaient nous responsabiliser il faudrait nous expliquer ça peut-être.</p> <p>36'15'' D'abord faudrait voir les gens est-ce qu'ils suivent ou pas, et pourquoi. Une bonne relation avec un prof. aide à éviter les bavardages, etc. Une question de respect aussi.</p> <p>40'20'' C'est facile, et rapide mais je me suis dit : Comment ça ? je travaille gratuitement pour le gymnase ?</p> <p>41' Dialoguer entre prof. et élève pourrait être suffisant pour éviter les sanctions.</p>			
--	--	---	--	--	--

Annexe 3 : Élève 2 (classe 2M)

Cohérence/Sens	Cohérence/Information	Restauration	Droit à la parole	Justice /relation	Relation
<p>4' : Incohérence entre grille d'évaluation et notes.....pas le droit à la parole</p> <p>11'23'' : On ne sait pas trop ce qu'il faut faire pour se prendre une porte. C'est vraiment flou à quel moment mettre une porte. Un prof. dit : porte lorsque l'enseignant n'arrive plus vraiment à continuer son cours. Un autre prof. n'a pas les mêmes seuils, vagues, portes distribuées selon le prof.</p> <p>12' : Chaque prof. gère la classe différemment. Au début de l'année connaît pas les limites, certains moins flexible et d'autres plus donc incohérence entre les profs. On a le cadre officiel mais chaque prof. l'applique différemment.</p>	<p>5'40'' : Arrivées tardives ça je sais... Venir plus tôt certains matins, les portes, si on casse du matériel il y a quelque chose mais je ne sais pas quoi... ...un copain a risqué de prendre des jours de suspension.</p> <p>7' : On nous les a dit une fois, notre prof. a dit faites pas des conneries ou vous aurez des sanctions mais je ne les connais pas non plus. En début de 1ère année peut-être.</p> <p>Après à travers mes copains, arriver avant 8h... ...sinon le reste ca doit être des légendes. ça doit être ça selon ce que les camarades ont eu</p> <p>Je ne sais pas où chercher les informations. Si je les demande à mon prof de classe, il lui faut une semaine pour répondre</p>	<p>14' : Marquer le coup , allé trop loin. Parfois idée de marquer le coup de la part du prof.</p> <p>non! S' il a été sanctionné, l'acte a déjà été fait. en quoi ça nous protège.</p> <p>15' : Si sanction grande peut avoir effet dissuasif.</p> <p>16' : Impact sur climat de classe sur l'immédiat mais pas sur long terme</p> <p>28' Il faut que certains prof comprennent que si les élèves commencent à faire des conneries en classe c'est que leur cours n'est pas forcément intéressant.</p>	<p>3'15'' : En termes de discipline oui, mais problème avec enseignant pas très écouté.</p> <p>Si problème avec enseignant et que l'on veut en discuter avec la direction, moyennement d'accord.</p> <p>Si on sait qu'on a des problèmes avec une personne, on sait qu'on ne va pas être soutenu.</p> <p>13'11'' : Sanctions mises et l'élève savait. Mais parfois mises sans penser à la recevoir.</p>	<p>13' : Sentiment de colère lorsque mise sans savoir.</p> <p>16'35'' : Recevoir une porte par rapport à une transgression pas assez grande: motivation dégradée et relation négative avec l'enseignant car sentiment d'injustice.</p> <p>23' Les profs. qui donnent plus de sanctions, on met de la distance...peut être utile pour cadre mais brouiller l'entier de la classe et pas seulement relation élève enseignant. Injustice envers l'autre. Toute la classe va réagir négativement, relation de classe se détériore assez vite.</p>	<p>2' : Un ou deux profs. pas une bonne relation le reste ça va.</p>

<p>20' : Certains parents pensent que la sanction suffit pour comprendre l'acte transgressé alors que d'autre vont engueuler, c'est un peu une double sanction</p> <p>26'20'': Méthode d'application de la sanction, comment et quand on l'applique. Comment et quand l'appliquer, qu'elle soit plus cohérente, ça aiderait, c'est pas cohérent selon les cours. A un moment il faut bien dire stop surtout s'il y a quelqu'un qui dérange, quand appliquer la sanction là c'est plus problématique.</p> <p>28' : Chaque enseignant a son propre cadre selon sa discipline, du libre arbitre.</p>	<p>Peut-être au secrétariat je pourrais les connaître.</p> <p>19' : On reçoit une lettre à la maison.</p> <p>Je sais que les sanctions passent par le prof de classe mais c'est le doyen qui doit attester.</p> <p>29' : ... c'est possible, il y a tous les profs, ouais j'ai dû le recevoir. Je l'ai lu pour savoir quels profs. Oui il devrait y avoir un règlement dans le guide.</p> <p>Aucune idée, je pense que oui, je n'ai pas vérifié, ça me paraîtrait logique que ce soit écrit à quelque part, pour que les sanctions soit accessibles , pas qu'elles apparaissent de nul part</p> <p>On doit rendre une attestation, une demande d'absence...rattraper les cours</p> <p>Si on récidive, la sanction est plus grande. Trop de récidives exclu un moment, si si trop d'exclusion, exclusion définitive.</p>				
---	---	--	--	--	--

Annexe 4 : Elève 3 (classe 2M)

Cohérence/Sens	Cohérence/Information	Restauration	Droit à la parole	Justice /relation	Relation
<p>11'55'' : Parfois oui, trop sanctionnée. Les fois où l'on m'a sortie de classe. Sinon le reste était justifié. Ça dépend des fois. Parfois justifiées. Au même niveau des fois oui des fois non. J'arrive pas à me positionner.</p> <p>13'54'' : De fois il y a des retours en arrière.</p> <p>16'40'' : Oui j'ai l'impression d'être plus sanctionnée que les autres pour la même gravité.</p> <p>22'50'' : Certains enseignants ont carrément une cible pour une ou deux années...</p> <p>Des fois quand le profs parlent entre eux en effet, ils vont commencer à faire plus attention sur nous et donc du coup ils vont aussi plus sanctionner....oui j'ai fait cette expérience plusieurs</p>	<p>7'50'' : Je sais qu'on nous a parlé en début de première année mais je ne m'en rappelle plus....si en classe on a des sanctions, mais légère, pas des exclusions. Au bout de certaines arrivées tardives, aller au secrétariat plus tôt. Au bout de plus on doit venir deux semaines... sinon pour les portes, 4 sorties et après des heures d'arrêts...encore plus des jours d'exclusion. Sinon aussi pas faire mes devoirs et du coup on m'a mis des heures d'arrêts.</p> <p>Oui c'est moi qui les ai vécues, sinon pour les exclusions ce sont des gens qui m'ont dit.</p> <p>Je pense sur le site du gymnase il doit y avoir un formulaire.</p> <p>La plupart du temps les profs.</p> <p>L'année passée oui, cette année je ne suis pas sûre. Oui il contient des infos sur les sanctions, j'imagine.</p>	<p>7' : Sanction = punition, enfin quelque chose pour nous dire que ce qu'on a fait c'est faux, pour qu'on ne refasse plus ou évite de le refaire.</p> <p>13' : Ça ne me dérange pas trop la méthode de sanctionner.</p> <p>13'19'' : Souvent les profs. avertissent. Après la sanction moi je ne vais pas parler avec le prof. Parfois si on est deux, l'autre personne va parler et la sanction est plus légère.</p> <p>Des fois il y a des retours en arrière.</p> <p>14' : Moi je suis sanctionnée, ensuite le prof. selon la sanction attribuée me demande pourquoi, vous en pensez quoi ? Mais ça dépend des profs, quand lui il a reçu l'avis de sanction on en parle ensemble. Des fois j'ai déjà eu la sanction ou non. Donc</p>	<p>5' : Par la direction oui, par certains profs. oui, mais par d'autres profs. pas trop. Oui la direction toutes les fois que j'ai pu parler avec des doyens ils étaient à l'écoute. Une fois pour une demande de changement de cours. Et pour diagnostique trouble de l'attention.</p> <p>Non pas eu à faire à eux pour une sanction.</p> <p>15' : Donc oui, il y a un échange, une discussion.</p> <p>37'20'' Sinon quand ça m'arrive, j'essaie de parler avec le prof, mais souvent il a raison, c'est juste comme ça. Ils essaient pas trop de comprendre.</p>	<p>6'44' : Ça m'énerve mais ça me passe assez vite.</p> <p>15'14'' : Oui ça m'énerve. Non je ne me sens pas coupable car j'ai pas l'impression de manquer de respect. En soi, oui j'ai manqué de respect mais je ne l'ai pas insulté.</p> <p>16' :Oui ils m'ont dans le viseur, ils savent que je parle beaucoup donc ils supportent un peu moins. Souvent si je vais parler au prof, ils vont dire que non mais on voit que c'est le contraire. Oui j'ai l'impression d'être plus sanctionnée que les autres. Franchement ça ne me dérange pas trop, oui j'accepte pas mais j'ai l'habitude.</p> <p>20'30'' : Quand je suis sanctionnée oui, plutôt quand je suis en classe, quand je me fais</p>	<p>3'20'' : Pas très bonne, ça dépend des profs. Je ne m'entends pas très bien avec la majorité.</p> <p>6'30'' Lorsque j'ai une sanction mon appréciation pour le prof diminue, par rapport à moi, je m'en fiche un peu, ça n'a pas d'impact sur ma motivation.</p> <p>21'30'' : Lorsqu'on sanctionne ça donne de la mauvaise humeur et envie d'aller contre le prof.</p> <p>Oui ça donne de l'impact sur la relation dans l'immédiat mais surtout sur le long terme. Certains enseignants ont carrément une cible pour une ou deux années.</p> <p>27'50'' Je sais que ceux qui sanctionnent beaucoup, beaucoup de</p>

<p>fois. Surtout après les conseils de classes, les profs sont plus stricts sur certaines choses car au conseil ça parle beaucoup des élèves perturbateurs.</p> <p>Ça dépend des fois une année ça va beaucoup mieux et avec un autre prof., cette année c'est pire même si je n'empire pas.</p> <p>24'48'' : Oui certains profs. donnent plus de sanctions que d'autres. ... oui il y a en général de grandes différences entre les profs , certains sanctionnent plus et la nature des sanctions est différente.</p> <p>Plus expérimentés, ils sanctionnent moins, et les jeunes ça dépend.</p> <p>31'50'' : Mes parents sont d'accords avec l'institution.</p> <p>33'20'' Adaptées ? Pas trop logique parce que parfois la charge de la sanction est équivalente à</p>	<p>Je pense que oui, il a dit quoi faire...mais je pense que j'ai oublié.</p> <p>Pour les absences, faut rendre une feuille.</p> <p>Par une lettre, par un prof. ou par un conseiller de classe. Il y a différentes sanctions, les heures d'arrêts, soit venir plus tôt, les jours d'exclusion...ah les travaux d'intérêts généraux.</p> <p>46'45'' : Je crois après un certain nombre de portes. Pour les autres sanctions pas sûre, plutôt en contact avec les profs. Moi je trouve que ce serait mieux d'être confronté aux doyens avant.</p>	<p>oui, il y a un échange, une discussion.</p> <p>17' : Oui j'accepte pas mais j'ai l'habitude.</p> <p>17'20'' : Oui savoir qu'il y a une certaine sanction qui est appliquée pour certains actes, c'est assez rassurant d'une certaine manière.</p> <p>18' : La seule fois où je me suis vraiment calmée l'année passée c'est la seule fois où j'avais ramassé 4 portes et du coup je risquais le jour d'exclusion, donc je me suis calmée avec ce prof en question.</p> <p>Oui enfin je me suis un petit peu calmée car je ne suis plus avec le même amie dans la classe.</p> <p>20' : Oui quand une personne est sanctionnée ça calme un peu la classe mais en soit pas trop, on est une classe assez liée donc même si une personne part ça ne va pas changer nos comportements.</p>		<p>déplacer...là je n'aurai plus trop envie de travailler. Pour les autres sanctions ça ne me dérange pas.</p> <p>24'30'' : J'ai même pas envie de faire des efforts pour ce genre de prof. parce que ça m'énerve.</p> <p>29'30'' : Peut-être qu'avec ce prof. qu'il m'a mis des mauvaises notes, donc oui, peut-être qu'à cause de lui je pourrais ne pas passer l'année. Mais pas avec les autres sanctions.</p> <p>36'40'' : Oui plusieurs fois. Quand c'était un camarade je me suis mise de son côté. En soi, je ne peux rien faire malgré ma réaction...sinon quand ça m'arrive, j'essaie de parler avec le prof., mais souvent il a raison, c'est juste comme ça.</p> <p>37' : L'enseignante avait averti toute la classe. Et c'est tout de même moi qui a pris la sanction en tout premier, c'était</p>	<p>gens ne l'aime pas, les cours sont pas intéressants, il y a agitation, lui il va plus sanctionner.</p> <p>28'40'' C'est surtout lié avant tout à l'enseignement et ensuite les sanctions viennent. Si le prof. est assez intéressant et qu'il varie, ça va plus nous intéresser et garder notre attention Si le cours est inutile et surtout s'il va pas bien nous traiter!</p>
---	--	--	--	---	--

<p>une transgression plus grande. Je trouve qu'il devrait y avoir une sanction plus légère, une sanction intermédiaire.</p> <p>35'45'' : Alors selon humeur, ça va changer, de plus que ça se remarque, s'il est de mauvaise humeur, il va plus sanctionner. Oui ça dépend beaucoup des caractères des profs.</p> <p>40'' : Dans notre classe pas de différence entre filles et garçons. Alors dans ma classe je suis celle le plus sanctionnée. Mais je pense tout de même que les garçons sont plus transgressifs, les filles sont plus calmes.</p>		<p>21' : Si la sanction est pendant le cours, ça me coupe la motivation, aussi si on me coupe de mon amie car elle me porte de la motivation, aussi parce que lorsqu'on sanctionne ça donne de la mauvaise humeur et envie d'aller contre le prof.</p> <p>25' : Je vais être plus sanctionnées dans les cours où je m'engage pas trop dans le cours.</p> <p>26' : Certains profs. déplacent, ou mettent à la porte mais ne notent pas la porte. Je trouve que c'est mieux parce que directement mettre une exclusion pour une chose inutile...bof...</p> <p>Elle fait sortir souvent parce qu'on est agités et après elle nous laisse entrer une fois calmés.</p> <p>26'50'' Celui qui sanctionne pas mal, les élèves perturbent plus mais aussi parce que son cours n'est pas intéressant...enfin voilà je n'aime pas ce prof. Je sais que ceux qui</p>		<p>injuste. Je n'ai pas eu ma deuxième chance alors que toute la classe avait le droit à une deuxième chance. Mais en soi, ça ne me fait pas sentir mal.</p>	
---	--	--	--	--	--

		<p>sanctionnent beaucoup, durant ses cours, les élèves ne sont pas concentrés. Ça crée de l'agitation.</p> <p>30'20'' : La sanction pas trop trop mais je pense c'est juste que je suis depuis toujours comme ça. Je pense que la maturité m'a fait changer, les sanctions je ne pense pas que ça a un impact sur la responsabilité.</p> <p>34'10'' : Je trouve qu'il devrait y avoir une sanction plus légère, une sanction intermédiaire comme au sec 1. C'est vrai qu'on est au gymnase donc on devrait déjà savoir se contrôler, mais on quand même encore des ados.</p> <p>34'50'' : Des fois oui des fois non et c'est direct la sortieau même temps on oublie très vite les avertissements.</p> <p>39' : Je prends des sanctions car j'oublie de faire mes devoirs. Enseignant tire au hasard pour contrôler qui a fait ses devoirs.</p>			
--	--	--	--	--	--

		<p>Faire comme à l'école, comme avant, avant les heures d'arrêts, on avait des punitions, recopier des phrases, peut-être pas nécessaires au gymnase, mais par exemple à l'école on avait des heures jaunes, 45 min à faire à la maison et ensuite rendre au doyen en mains propres. Du coup, le fait de devoir se confronter au doyen ça nous calme déjà. Alors que là on fait les heures d'arrêts avec un prof qu'on ne connaît pas et qu'on s'en fiche un peu ! Il faut que l'on soit en confrontation avec une personne qui nous fait plus peur, ça nous calme plus. Pour moi les heures d'arrêts, ça me prend juste du temps, c'est clair c'est pas agréable mais c'est que 2 heures d'écritures où personne ne me dit rien. C'est bien le travail des heures jaunes avant l'heure d'arrêt. On fait quand on veut, on reçoit dans la semaine et le rendre à un jour et heure précis. Une semaine pour faire le travail. Le travail</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p>est calculé sur une heure. Le prof recevait le travail fait et il pouvait approuver s'il était bien fait.</p> <p>45'30'' Les travaux d'intérêts généraux, au moins ça rend utile, nettoyer le lieu où on vient tous les jours. Alors que les heures d'arrêts, rédiger sur pourquoi on a été sanctionné...quand on l'a fait trois fois...ça fonctionne plus trop. Dans les travaux d'intérêts c'est embêtant mais on est dehors. Pas de transgressions durant les travaux généraux.</p> <p>47' : Moi je trouve que ce serait mieux d'être confrontés aux doyens avant. Au début assez gentil et ensuite plus durs. Ça m'a aidé pour me calmer avant l'heure d'arrêt. Ici seulement avant l'exclusion le contact avec un doyen.</p> <p>48' : Non, on me dit jamais pourquoi j'ai été sanctionnée ! Non, je ne pense pas que ça touche à l'identité.</p>			
--	--	--	--	--	--

		<p>48'35" : Je pense que ça calme la personne sur le moment. Pour la porte effet immédiat, mais ça va pas trop avec ce que l'on a fait pour être sanctionné.</p> <p>49'20" : Oui ça peut aider. D'ailleurs j'ai souvent des rendez-vous avec mon prof. de classe. Car je me rends plus compte de mes actes et ça me calme.</p>			
--	--	--	--	--	--

Annexe 5 : Élève 4 (classe 2M)

Cohérence/Sens	Cohérence/Information	Restauration	Droit à la parole	Justice /relation	Relation
<p>6' : J'accepte la sanction.</p> <p>14'30'' : Certains enseignants mettent les élèves à la porte mais ne notent pas la porte.</p> <p>15' : Certains enseignants sont plus à cheval sur les sanctions que d'autres.</p> <p>18' : En général quand j'ai une sanction, je le sais au préalable. Je sens qu'elle va arriver. Du coup j'accepte la punition.</p> <p>19' : Les sanctions ne sont pas vraiment importantes, elles n'ont pas de valeur surtout si l'élève les accepte.</p> <p>20' : Le fait de copier des verbes, au gymnase soit une porte soit tu as rien...ça ne sert à rien de recopier des verbes mais en fait ça donne quand même sens aux sanctions.</p>	<p>6'40'' : Je connais pas le règlement par cœur. Si je parle beaucoup je me prends une punition</p> <p>7'40'' : J'imagine qu'il y a un document mis en place. J'imagine que le premier jour de classe on nous explique la brochure, et on nous montre les outils. J'imagine les profs, le concierge, j'ai jamais eu à faire au concierge. Celui-ci gère les travaux généraux... les directeurs, les doyens.</p> <p>Oui, j'ai reçu ce guide. J'ai dû l'ouvrir je ne sais plus pourquoi. Un règlement : Là-dedans ? Je m'en doutais, je ne suis pas sûr à 100 %...lié à la sanction j'imagine...c'est possible que je l'ai et qu'ils le donnent chaque année.</p> <p>Pièce justificative avec jour et date, raison, signature....</p> <p>12' : Prof avertit de la sanction...si ça s'accumule on peut demander combien de</p>	<p>19' : Les sanctions ne sont pas vraiment importantes, elles n'ont pas de valeur surtout si l'élève les accepte.</p> <p>21'50'' : Les sanctions sont utiles mais un élève qui a chaque semaines des remarques ou punitions...si on insiste avec la charge de punitions c'est pas comme ça qu'on va le changer.</p> <p>22'30'' : oui, échange de parole après la sanction</p> <p>23' : Oui sinon c'est le zoo!! Ça pose quand même cadre. Si un prof fait correctement son job, il n'y a pas de sanctions.</p> <p>Sanctions support pour le prof pour mettre des limites.</p> <p>Oui c'est clair, ils vont moins parler,...après pendant la période mais</p>	<p>4'10'' : L'enseignant serait à l'écoute, c'est personnel, après la sanction, on peut toujours aller parler mais la sanction reste. À part dans des cas très particuliers ou la raison vraiment bonne. En général, on parle avec l'enseignant, on garde la sanction, et la semaine suivante on remet une sanction.</p> <p>11' Demande d'absence pour voyage. L'enseignant contourne la raison pour m'aider.</p> <p>13'40'' : Les enseignants qui demandent d'expliquer le comportement après une porte.</p>	<p>29' : Mes parents acceptent la sanction...Parfois je n'étais pas d'accord par la sanction, mes parents ont écrit à la direction</p> <p>30'30'' : Oui un prof. à moment donné s'il sanctionne un élève, il l'a à l'œil par la suite. Donc oui, il est stigmatisé.</p> <p>31' : C'est bien de le dire en public lorsqu'il y a une sanction. D'un côté les autres personnes perçoivent l'acte et il y a plus d'impact sur l'élève, car il est en groupe. Par exemple l'élève qui est dans le groupe qui prend la sanction. Et d'un autre côté lorsque le prof demande de rester avec lui pour discuter de la sanction, ça va faire prendre conscience à l'élève de ce qu'il a fait et il se comportera différemment...je pense que de le dire en public ce n'est pas une</p>	<p>2' : En général j'ai assez une bonne relation avec les enseignants en dehors des cours, mais sinon je suis un élève assez perturbateur.</p> <p>Une fois punis, c'est bon, en dehors on garde une bonne relation.</p> <p>17' : Un enseignant qui ne montre pas de respect, ses élèves vont également manquer de respect.</p> <p>Une qualité des plus importantes. D'être respectueux et de se faire respecter. Tout tourne autour de la question de respect.</p>

<p>25' : Au début petites punitions, ensuite l'augmentation de celles-ci, on se prend une porte.</p> <p>29' Mes parents acceptent la sanction.</p> <p>35' : En général quand un fille fait une bêtise, elle se fait moins sanctionner que le garçon. Plus de souplesse. Plus de rappels et arrêter de parler. Et aussi parce que les garçons sont plus habitués à être sanctionner.</p> <p>41' : Aussi il faut l'accepter, si je n'ai pas accepté une sanction ça ne va pas fonctionner.</p>	<p>porte on a pris, mais sinon comme les absences on reçoit une lettre à la maison.</p> <p>22' : 1 porte rien, 2 portes lettres, 3 portes une heure d'arrêt,... lettre à la maison.</p> <p>27'30'' : Oui c'est su par les élèves normalement. On peut trouver ça facilement. Non je ne serais pas surpris que celle-ci arrive. De toute façon il y a une lettre à la maison du récapitulatif.</p>	<p>le jour d'après ça recommence.</p> <p>26' : L'élève qui fait des bêtises c'est qu'il est déjà pas motivé par le cours à la base.</p> <p>27' : Oui ça me responsabilise si ce sont des punitions importantes, oh pardon de grandes sanctions. Par exemple en sec 1... plusieurs heures d'arrêt, j'allais avoir une suspension à la prochaine.</p> <p>29' : On s'habitue aux sanctions.</p> <p>Et d'un autre côté lorsque le prof. demande de rester avec lui pour discuter de la sanction, ça va faire prendre conscience à l'élève de ce qu'il a fait et il se comportera différemment.</p> <p>Je pense que de le dire en public ce n'est pas une mauvaise chose. C'est une alerte pour le reste de la classe</p> <p>34' : Les filles ça calme</p>		<p>mauvaise chose. C'est une alerte pour le reste de la classe</p> <p>35' : En général quand un fille fait une bêtise, elle se fait moins sanctionner... Et aussi parce que les garçons sont plus habitués à être sanctionner... En soi c'est pas juste, mais est-ce réellement grave ? C'est comme ça, on a des différences, des fois c'est pour nous ou pas.</p>	
--	---	---	--	--	--

		<p>les garçons. Mais les garçons font des bêtises également pour attirer l'attention des filles.</p> <p>36'31'': De faire des travaux d'intérêts généraux c'est même sympa , utile et efficace. Efficace car c'est quand même une heure d'arrêt, sympa parce que t'es dehors avec des gens, tu peux discuter, et utile parce que ça fait du bien au gymnase. Les pinces, mégots ...oui oui il y a aussi les heures d'arrêts classiques.</p> <p>C'est plus utile que de rester dans une classe et recopier le règlement ...enfin ça c'est le prof qui décide. Aussi, je trouve que rester dans une classe ça encourage beaucoup plus les élèves perturbateurs à faire des bêtises pendant l'heure d'arrêt.</p> <p>C'est utile pour le gymnase, après est-ce que ça pousse les élèves à faire moins de bêtises, je ne suis pas sûr. La sanction a réellement une fonction lorsqu'elle</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p>est nouvelle. Quelqu'un qui prend toujours des sanctions, celles-ci perdent leur fonction !</p> <p>Aussi il faut l'accepter, si je n'ai pas accepté une sanction ça ne va pas fonctionner.</p>			
--	--	---	--	--	--

RÉSUMÉ

Cette étude qualitative examine les perceptions des élèves à l'égard de la sanction éducative au gymnase. Des entretiens semi-structurés ont été menés auprès d'un échantillon restreint d'élèves pour mieux comprendre l'impact et le rôle de ces sanctions dans leur vie scolaire. L'analyse des documents officiels présents pour les règles scolaires a été confrontée d'une part aux résultats des entretiens et d'autre part à la littérature existante.

Les résultats de l'étude révèlent des perceptions assez cohérentes parmi les élèves. Ils expriment des réserves quant à l'efficacité réelle des sanctions en vigueur. Ils soulignent que ces sanctions peuvent parfois être perçues comme injustes, arbitraires ou excessives. Certains élèves mentionnent également que les sanctions peuvent engendrer du ressentiment, de la démotivation et nuire à la relation de confiance entre les enseignants et les élèves.

Cette recherche met en évidence l'importance de prendre en compte les perceptions des élèves dans la mise en place des sanctions éducatives. Il est essentiel d'établir un dialogue entre les élèves et les enseignant·e·s afin de comprendre les causes sous-jacentes des comportements problématiques et de trouver des solutions appropriées. Les sanctions éducatives devraient être utilisées de manière réfléchie et proportionnée.

Ces résultats suggèrent également la nécessité de développer des approches alternatives à la sanction. Des initiatives telles que la médiation, la résolution de conflits et la promotion de la responsabilité personnelle pourraient être explorées pour favoriser un environnement favorable aux apprentissages.

Mots clés: sanction, punition, restauration, médiation, rétribution, justice, échanges verbaux, règlement, lois, cohérence, communication, réparation, valorisation, motivation, gymnase.